

DOSSIER MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

NOUVELLE RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR

p.10 à 14

LES ÉCHANGES ET
LA COOPÉRATION
EN FORÊT

p.20

LE PIN BLANC
ET SES ENJEUX
DE PRODUCTION

p.16-17



Pièces d'auto Léon Grenier

Une équipe dynamique qui travaille pour vous!

**DÉCOUVREZ LA GAMME COMPLÈTE DE LUBRIFIANTS TOTAL,
PRODUITS DE PREMIÈRE QUALITÉ RECONNUS MONDIALEMENT
ET DISPONIBLE CHEZ PIÈCES D'AUTO LÉON GRENIER!**



- Un service professionnel
- Des employés qualifiés
- Des produits de qualité
- Un vaste choix en magasin



Dépositaire TigerCat



TigerCat
Tough • Reliable • Productive



www.piecesdautoleongrenier.com
Mont-Laurier • 819 623-3740

www.centredereparationleon.com
Mont-Laurier • 819 623-7377

Énergisons vos performances.
Chaque jour



Action Forêt

des Laurentides et de l'Outaouais

Collaborateurs

Mario Lanthier Les Transporteurs du bois Fédération des producteurs
Hélène Marcoux-Fillon privé du Nord inc. forestiers du Québec
Richard Mayer Jean-François Modérie, Pierre-Étienne Drolet,
Gaétan Lefebvre Table Forêt Laurentides Cobali

Coordination de la production

Mélissa Thibault 819 660-2860 - melissa.thibault@apflo.ca

Infographie

Danaé Couët et Simon Bonneau, Imprimerie l'Artographe inc.

Impression

Imprimerie l'Artographe inc., Mont-Laurier, QC J9L 1R9

Parution

Trois fois l'an (printemps / automne / hiver)

Distribution

Postes Canada, convention de poste-publication no. 41397526

Tirage

5 100 copies

ALLIANCE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS LAURENTIDES-OUTAOUAIS

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier (Québec) J9L 2B8

Courriel : info@apflo.ca [@allianceproprietairesforestiers](https://www.facebook.com/allianceproprietairesforestiers)

Téléphone 819 623.2228 • 1 866 623.2228

Télécopieur 819 623.3430 Site Internet apflo.ca

Permis de livraison

Maxime Desjardins - poste 1

Comptabilité

Lyne Guénette - poste 5

Agent de mobilisation

Richard Mayer - 819 440-5507

Conseiller-terrain

Pierre Farley - 819 775-8273

Directeur général

M. Mario Lanthier

Communication

Mélissa Thibault - 819 660-2860

Conseil d'administration

Jacques Gévry, président

Ronald Lapierre, 1^{er} vice-président

François Patry, 2^e vice-président

Yves Sigouin, administrateur

François Cartier, administrateur

Guy Sabourin, administrateur

Bernard Legault, administrateur

Action-Forêt est publiée et distribuée gratuitement aux propriétaires forestiers du Plan conjoint. La reproduction intégrale ou en partie est interdite sans l'autorisation de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais. Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

DANS CE NUMÉRO...



4-5

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020-2021

Par M. Mario Lanthier, directeur général de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais

6 à 9

LES ACTUALITÉS FORESTIÈRES

10 à 14

DOSSIER MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

NOUVELLE RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

16-17

LE PIN BLANC ET SES ENJEUX DE PRODUCTION

18

LE BON PONCEAU AU BON ENDROIT

QUELQUES TRUCS POUR FAIRE VOTRE CHOIX

20

LES ÉCHANGES ET LA COOPÉRATION EN FORÊT

21 à 29

RÉPERTOIRE DES PRIX - PRINTEMPS 2021

30

ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

LE CERCLAGE DE POLYESTER

UNE SOLUTION POUR VOS EXPÉDITIONS

31

LISTE DES TRANSPORTEURS

8

programmes
reliés à la
foresterie!

- Abattage et façonnage des bois
- Abattage manuel et débardage forestier
- Affûtage
- Aménagement de la forêt
- Classement des bois débités
- Conduite de machinerie lourde en voirie forestière
- Sciage
- Travail sylvicole



Centre de Formation
Professionnelle
Mont-Laurier

850, rue Taché Mont-Laurier

819 623-4111
1 866 314-4111



cfpml.qc.ca



Mario Lanthier
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Alliance des propriétaires
forestiers Laurentides-
Outaouais

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

2020-2021

Depuis plus de 30 ans, l'AGA de l'Alliance a toujours eu lieu à la mi-avril. Toutefois, la pandémie qui nous affecte tous depuis plus d'un an maintenant a chamboulé nos habitudes tant personnelles que professionnelles.

En 2020, les directives de la santé publique nous ont empêché de tenir tel que prescrit dans nos règlements notre AGA. Encore cette année, nous ne serons pas en mesure de tenir notre assemblée en avril. Bien que nous soyons autorisés à tenir notre assemblée en mode virtuel, la piètre qualité du réseau Internet haute vitesse dans plusieurs secteurs du plan conjoint a convaincu les administrateurs de faire le maximum afin de tenir celle-ci en présentiel afin de donner la chance à tous les producteurs d'assister à l'assemblée.

Pour ce faire, nous avons demandé à la Régie des marchés agricoles une exemption en échange d'un engagement de notre part à tenir notre assemblée au plus tard à la mi-juillet. L'objectif étant de

pouvoir compter d'ici là sur un assouplissement des règles sanitaires concernant les rassemblements. À noter que nous pourrions même envisager tenir l'assemblée sous le chapiteau avant la solution de dernier recours, à savoir la tenir en mode virtuel.

Donc dès que les règles sanitaires le permettront, vous serez dûment convoqués dans les délais prescrits par la loi afin de participer à votre assemblée générale annuelle 2020 et 2021 lors de la même rencontre.

► SUITE PAGE SUIVANTE



Contactez-nous, on peut vous aider!

Lachute
450 562-1126

Gatineau
819 986-1031



**Profitez des divers
programmes d'aide et
des avantages fiscaux**

terra-bois.qc.ca

ÉLECTION AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

Suite à une demande de modification au règlement général de l'Alliance, la Régie des marchés agricoles par sa décision #11762 adoptait le 16 mars 2020 les modifications demandées.

Dorénavant, le territoire de l'Alliance est divisé en six secteurs :

Secteur 1 : MRC d'Antoine-Labelle

Secteur 2 : MRC des Laurentides

Secteur 3 : MRC des Pays-d'en-Haut
MRC de la rivière-du-Nord

Les villes de Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Ile-Dorval, Laval, Montréal, Montréal-Est et Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, village de Senneville et ville de Westmount.

Secteur 4 : MRC d'Argenteuil
MRC Deux-Montagnes
MRC Thérèse-de-Blainville

Ville de Mirabel

Secteur 5 : MRC de Papineau

Secteur 6 : Ville de Gatineau

MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'exception de l'ancien canton d'Aldfield et de la municipalité de Pontiac.

Les municipalités de Low, Denholm et Kazabazua dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Ce changement implique par conséquent que le conseil d'administration sera composé de 6 administrateurs représentant chacun des secteurs précités.

Enfin, le bulletin de mise en candidature d'un candidat à un poste d'administrateur devra être également signé par 3 membres en règle de l'Alliance.

Les postes disponibles vous seront communiqués dans l'ordre du jour de la prochaine AGA.



**Solutions d'emballage pour
l'industrie du Bois**
solutions - service - maintenance

35
EMBALLAGES AT
1986 - 2021

Outils à batterie
et pneumatique

Feuillard
en polyester

AT RECYK (450) 979-8667 • www.atpkg.com **Teufelberger**

PROCESSUS DE SÉLECTION

REMPLACEMENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL



Alliance des
propriétaires forestiers
LAURENTIDES • OUTAOUAIS

Après 30 ans de services auprès des propriétaires forestiers et producteurs de la région, Mario Lanthier, directeur général de l'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais, quittera progressivement ses fonctions le 16 juillet pour une retraite bien méritée.

Le conseil d'administration de l'Alliance a entamé les étapes menant vers l'embauche d'un nouveau directeur général depuis janvier dernier.

Au moment d'écrire ces lignes, l'appel de candidatures était toujours ouvert et les entrevues de sélection devaient débiter sous peu. À titre indicatif, vous trouverez l'offre d'emploi ci-dessous.

Suite au processus de sélection, le nouveau directeur général devrait donc entrer en fonction le 16 juillet ou plus tôt. Monsieur Lanthier accompagnera celui-ci afin de veiller au bon transfert des dossiers.

De beaux défis à venir !

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais est à la recherche d'un nouveau directeur général pour le 16 juillet 2021 (avec possibilité d'entrer en fonction plus tôt).

L'Alliance est un organisme sans but lucratif fondé en 1964 dont les rôles sont de représenter et de défendre les intérêts économiques et sociaux des propriétaires de boisés de son territoire. La réalisation de ces mandats passe principalement par la négociation collective des conditions de mise en marché des bois récoltés sur les terres privées. Son siège social est situé à Mont-Laurier.

Le directeur général oriente le conseil d'administration dans l'élaboration de stratégies de développement de la production et de la mise en marché des bois sur le territoire. Il assure et recommande toute modification réglementaire nécessaire à la bonne marche de l'organisation. De plus, il maintient et crée des liens avec les principaux intervenants du secteur forestier régional. Le directeur général appuie les administrateurs lors de représentations avec des organismes gouvernementaux et

de la société civile. Enfin, il est responsable de la gestion financière et des ressources humaines de l'organisation.

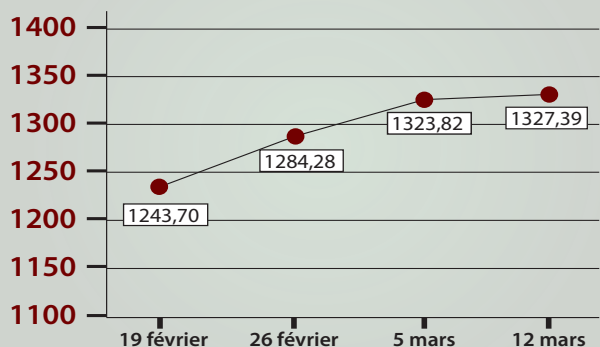
Habile gestionnaire, le candidat a le sens des affaires, possède des capacités de négociation reconnues et des aptitudes éprouvées en gestion. Le candidat retenu doit être diplômé en génie forestier et être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec jumelé à un minimum de cinq ans d'expérience. Une combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente sera également considérée. Le candidat doit être familier avec les organisations démocratiques et le fonctionnement d'un conseil d'administration. Bon communicateur et intègre, il est reconnu pour son leadership et son dynamisme. Le candidat retenu doit maîtriser la langue française et avoir une connaissance de la langue anglaise. Finalement, la connaissance du secteur forestier et de la mise en marché en forêt privée, dont son cadre réglementaire, est un atout.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courriel à mario.lanthier@apflo.ca.
www.apflo.ca

Veillez prendre note que le masculin est employé dans l'unique but d'alléger le texte.

Prix composé Pribec (\$ CAN)

Pribec



DES ESPACES PUBLICITAIRES SONT DISPONIBLES POUR VOTRE ENTREPRISE.

Le prix de l'espace réservé varie selon les différents formats.

Pour informations : Mélissa Thibault

819 660-2860 | melissa.thibault@apflo.ca

PROCHAIN NUMÉRO : AUTOMNE 2021

RÉCOLTER PLUS À CONDITION DE VENDRE PLUS



PIERRE-MAURICE GAGNON
PRODUCTEUR ET PRÉSIDENT
DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
FORESTIERS DU QUÉBEC



Éditorial paru dans
la revue *Forêts de chez nous*,
édition de février 2021.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a dévoilé à la toute fin de 2020 une *Stratégie nationale de production de bois* qui vise à faire fructifier la valeur des forêts québécoises. L'objectif poursuivi est d'accroître la richesse collective tout en contribuant activement à la lutte contre les changements climatiques.

Je me réjouis de constater que les producteurs forestiers sont aux premières loges de cette stratégie puisqu'un axe entier leur est dédié. En priorisant l'accroissement de la production et de la récolte de bois en forêt privée, le MFFP envoie le message clair aux producteurs forestiers qu'il compte sur leur apport pour faire de cette stratégie un succès.

Dès lors, il faudra que le MFFP prévoie des mesures d'aide concrètes pour soutenir davantage de propriétaires forestiers à réaliser plus de travaux sylvicoles. Pourquoi alors ne pas profiter de l'occasion pour procéder à la simplification de la mesure de remboursement de taxes foncières des producteurs forestiers? Voilà une façon simple d'accroître la capacité des producteurs forestiers à réaliser des investissements sylvicoles dans leurs forêts et ainsi contribuer de manière pérenne au succès de cette stratégie.

Bien entendu, la vigilance sera de mise pour s'assurer que les hausses de récolte également prévues en forêt publique ne viennent pas éroder les parts de marché des producteurs forestiers. Les producteurs nécessitent un accès prévisible aux marchés, sans quoi ils ne pourront produire plus.

Espérons que l'appétit des forestières pour le bois des forêts privées sera à l'image des ambitions du MFFP que nous partageons. Des volumes de bois importants sont déjà disponibles dans de nombreuses régions, mais ne sont pas mobilisés, faute de marchés. Je pense immédiatement à

l'hécatombe qui sévit chez mes collègues des régions des Laurentides et de l'Outaouais depuis la fermeture inopportune de Fortress il y a plus d'un an déjà. La déstructuration des marchés se solde toujours par une démobilisation des producteurs qui y perdent leur gagne-pain. Après tout, pourquoi produirait-on plus de bois si nous ne pouvons le récolter et le vendre à un juste prix à l'industrie forestière?

La Politique d'intégration du bois dans la construction dévoilée simultanément par le gouvernement se veut une réponse partielle à cet enjeu puisqu'elle a pour objectif de stimuler la demande pour les produits de construction en bois. Toutefois, cela élude la problématique du marché du bois à pâte qui ne cesse de périlcliter depuis une trentaine d'années. La sous-mobilisation de ces volumes de trituration dans de nombreuses régions heurte la capacité des producteurs à récolter plus et mieux. En ce sens, la réouverture officielle de l'usine de panneaux de Chambord viendra combler les attentes de bon nombre de producteurs. Cependant, je souhaite que l'ensemble des producteurs forestiers du Québec puisse aussi bénéficier de tels investissements structurants pour la filière.

En terminant, je demeure sensible aux inquiétudes de mes confrères acériculteurs qui craignent que la stratégie gouvernementale ne vienne mettre en danger le potentiel acéricole de nos forêts publiques. Après tout, 18 % de la production acéricole s'effectue actuellement sur cette tenure et un peu plus de la moitié du potentiel de développement s'y retrouve. Il serait évidemment regrettable que les acériculteurs fassent les frais des forestiers, alors qu'il s'agit en fait des mêmes producteurs. L'expérience nous montre que les producteurs qui ont su tirer parti des multiples ressources de leurs boisés sont souvent ceux qui s'en sont tirés le mieux.



**Desjardins,
votre expert
forestier**

**La plus grande force
conseil à croire en
vos projets et à la
réussite de votre
entreprise.**

**Desjardins Entreprises-
Laval-Laurentides**
866 430-8430

**Desjardins Entreprises-
Outaouais**
877 441-1400

desjardins.com/entreprises

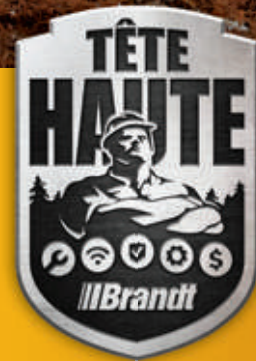
 **Desjardins**
Entreprises



JOHN DEERE

TRAVAIL À ABATTRE.

Avec la courte saison d'exploitation forestière au Canada, la productivité est primordiale et les abatteuses-groupeuses sur chenilles de la série M de John Deere offrent les meilleurs résultats avec 25 % de puissance moteur en plus et un couple d'oscillation supérieur. Le système de cycle rapide combine le cyclage automatisé du bras de l'abatteuse avec une simple commande de la flèche pour s'attaquer à de multiples tâches sans aucune perte de puissance. De plus, le puissant diesel de 9,0 litres de Deere permet d'effectuer le travail sans transpirer. Brandt dispose du plus grand réseau de concessionnaires de services complets de l'industrie pour vous soutenir et vous permettre d'effectuer le travail à temps, à chaque fois. C'est un défi de taille, mais nous sommes à la hauteur. **Une valeur insurpassable. C'est notre promesse.**



○ SOUTIEN INCONDITIONNEL ○ TECHNOLOGIES PRODUCTIVES ○ GARANTIES AUCUN RISQUE ○ PRODUITS PERSONNALISÉS ○ FINANCEMENT FLEXIBLE

standtall.brandt.ca | 1 888 227-2638

Brandt

AMÉNAGER MA FORÊT ET VENDRE MON BOIS LES ÉTAPES À SUIVRE

Vous êtes propriétaire d'un lot boisé ou d'une terre en friche ?

L'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais est là pour vous accompagner dans les étapes à suivre afin d'aménager et protéger votre forêt tout en profitant des avantages fiscaux et financiers. Pour obtenir des services-conseils gratuits adressez vous directement auprès de Richard Mayer, technicien forestier et agent de mobilisation : 819-440-5507 ou richard.mayer@apflo.ca.



Richard Mayer
TECHNICIEN FORESTIER
AGENT DE MOBILISATION
POUR LES FORÊTS PRIVÉES

Trouvez toutes les étapes et documents sur notre site web www.apflo.ca et suivez-nous sur Facebook

1. Informez-vous en consultant le document COMMENT FONCTIONNE LA FORÊT PRIVÉE



Vous pouvez récupérer le document au bureau de l'Alliance ou encore sur notre site web

Il contient l'essentiel des informations sur les étapes à suivre par les propriétaires de lots boisés qui désirent tirer profit des avantages fiscaux et financiers reliés à l'aménagement et à la récolte de la forêt privée.

2. Consulter un professionnel œuvrant en forêt privée *Vous trouverez la liste complète des ingénieurs forestiers*

En forêt privée, les ingénieurs forestiers accompagnent le propriétaire dans la gestion de son lot boisé et dans la réalisation de travaux sylvicoles en proposant des interventions favorisant un aménagement durable de la forêt.

Certains ingénieurs forestiers sont accrédités par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides. Ceux-ci disposent donc d'une enveloppe budgétaire du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour la réalisation de travaux sylvicoles.

3. Planifier la mise en valeur de votre boisé

La consultation d'un conseiller forestier vous aura permis de bien identifier vos intérêts et vos objectifs. La prochaine étape prend la forme d'un plan d'aménagement forestier. Le plan d'aménagement forestier est un outil de planification des activités sur un horizon de 10 ans. L'information contenue dans ce plan vous permettra d'avoir une bonne connaissance de votre propriété et de tous les potentiels qu'elle possède.

4. Obtenir le statut de producteur forestier

Une fois le plan d'aménagement signé par un ingénieur forestier, il ne vous reste qu'à remplir le formulaire d'enregistrement pour obtenir le statut de producteur forestier. Ce statut constitue une reconnaissance par le gouvernement du Québec. Il vous donne accès aux programmes fiscaux et à l'aide financière pour la réalisation de vos travaux forestiers.

L'ingénieur forestier qui a signé votre plan vous aidera dans cette démarche.

5. Consultez les différents programmes de soutien sur notre site web et renseignez-vous auprès de votre ingénieur forestier

6. Obtenir un permis de livraison et vendre mon bois

Trouvez une usine et consultez les prix du bois sur notre site web. Vous aurez également accès à de nombreux outils en ligne ; demande de permis de livraison électronique ainsi que divers outils tels qu'un contrat type pour la récolte de bois, etc.



LOCATION LOUIS-ANDRÉ PELLETIER LTÉE

Filiale de



**PRÈS DE 100 ANS
DANS LE DOMAINE
PÉTROLIER!**

- Essence
- Diesel
- Lubrifiants
- Huile à chauffage



Mathieu Pelletier • 819 440-6105
mathieupelletier@harnoisenergies.com

233, boul. A.-Paquette, Mont-Laurier
819 623-4015 • harnoisenergies.com

MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES EN FORÊT PRIVÉE

SOYEZ AVISÉS DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION !

Les nouveaux règlements encadrant les activités réalisées dans les milieux humides et hydriques sont entrés en vigueur le 31 décembre 2020. Nous vous présentons ici tout ce que vous devez savoir avant d'effectuer des travaux d'aménagement forestier dans ces milieux.

Par
Camille Bonhomme, ING.F.
Marc-André Rhéaume, ING.F.
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
FORESTIERS DU QUÉBEC

Les activités sylvicoles présentent un risque environnemental moindre sur les milieux naturels que d'autres activités entraînant un changement permanent de vocation des terres, comme le développement résidentiel et industriel. Bien que la récolte d'arbres puisse perturber temporairement un milieu humide par une montée du niveau de la nappe phréatique, les caractéristiques d'origine du milieu humide seront conservées si les travaux respectent les saines pratiques d'intervention en limitant l'orniérage du sol forestier et en évitant de modifier le drainage.

Le nouveau régime d'autorisation environnementale tient compte de cet état de fait en permettant la réalisation de nombreuses activités sylvicoles dans les milieux humides et hydriques par l'adoption du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE). Ainsi, la majorité des interventions forestières font l'objet d'une exemption à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et de son régime d'autorisation environnementale administré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) lorsqu'on respecte toutes les conditions de réalisation. Le règlement prévoit toutefois que certains travaux de plus grande envergure doivent être déclarés auprès du MELCC 30 jours avant de débuter les travaux (déclaration de conformité). Pour les autres travaux non visés par une exemption ou une déclaration de conformité, ou si on est dans l'incapacité de respecter une condition de réalisation, il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès du MELCC.

La description des conditions devant être respectées pour réaliser les activités visées par des exemptions ou admissibles à une déclaration de conformité prévue au REAFIE est présentée dans le *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* (RAMHHS).

Il est recommandé de faire appel à son conseiller forestier pour identifier et délimiter les milieux humides et hydriques sur sa propriété, ainsi que pour être guidé avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ces milieux. Le RAMHHS prévoit d'ailleurs le recours à une prescription sylvicole dans certains cas.

Aperçu des conditions générales devant être respectées pour toutes activités réalisées dans les milieux humides et hydriques

Afin d'être exemptés ou de bénéficier de la déclaration de conformité, les travaux réalisés dans des milieux humides et hydriques doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Utiliser des matériaux appropriés pour le milieu visé.
- Utiliser des mesures de contrôle de l'érosion, des sédiments et des matières en suspension.
- Ne pas affecter le libre écoulement des eaux.
- Ne pas circuler dans l'eau, sauf dans un cours d'eau selon les conditions prévues au règlement.
- Ravitailler et entretenir la machinerie à l'extérieur des milieux humides et hydriques.
- Favoriser la régénération naturelle. Si elle est insuffisante, reboiser au maximum quatre ans après la fin des travaux, sauf s'il s'agit d'une perturbation naturelle dans un milieu autre qu'une rive.
- Ne pas engendrer de remblayage ou de déblaiement sauf pour ce qui est nécessaire aux activités prévues au règlement.
- Conserver pendant cinq ans une prescription sylvicole qui est exigée par le règlement.

Synthèse des activités forestières permises dans les milieux humides et hydriques

Voici la liste des activités exemptées ou pouvant bénéficier d'une déclaration de conformité. L'objectif des travaux doit être la réalisation d'une activité sylvicole ou acéricole. Rappelez-vous que si vos travaux ne correspondent pas à ceux décrits dans ce tableau, une autorisation préalable du MELCC pourrait être nécessaire pour intervenir dans un milieu humide, une bande riveraine, une plaine inondable ou un cours d'eau. Vous devez également vous conformer aux règlements de votre municipalité qui peuvent être plus restrictifs.

TABLEAU SYNTHÈSE POUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES DANS LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

ACTIVITÉS	Exemple de conditions à respecter pour se soustraire à une autorisation du MELCC ; le RAMHHS présente l'ensemble des conditions de réalisation des activités
Le drainage sylvicole en milieu humide et hydrique doit faire l'objet d'une autorisation du MELCC.	Une autorisation du MELCC est aussi nécessaire pour des fossés de drainage à moins de 30 m d'une tourbière ouverte, sauf dans les domaines de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière à mousses.
L'entretien et la réfection des infrastructures existantes, tels les chemins, ponceaux et fossés de drainage, sont exemptés de la LQE.	Pour un ponceau, les travaux se limitent à une zone d'une largeur équivalente à 2 fois l'ouverture du ponceau, en amont et en aval de celui-ci. Des conditions encadrant les empiètements temporaires et la remise en état après les travaux sont précisées par le RAMHHS.
Toute activité d'aménagement forestier dans les plaines inondables, à l'exception du drainage, est exemptée de la LQE.	
<p>Les coupes partielles, de 50 % et moins des arbres, sont exemptées de la LQE, et ce, sans limite de superficie.</p> <p>Les coupes totales, de plus de 50 % des arbres, sont exemptées de la LQE, mais la superficie récoltée dépend de la municipalité où est situé le boisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> sur le territoire des basses-terres du Saint-Laurent, une prescription sylvicole est nécessaire si la superficie récoltée en milieu humide boisé dépasse 4 ha par aire de récolte, sauf s'il s'agit d'une perturbation naturelle; à l'extérieur du territoire des basses-terres du Saint-Laurent, une prescription sylvicole est nécessaire si la superficie récoltée en milieu humide boisé dépasse 25 ha par aire de récolte, sauf s'il s'agit d'une perturbation naturelle. 	<p>En milieu humide boisé (marécage arborescent et tourbière boisée) et sous condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> sauf lors d'une perturbation naturelle, il faut maintenir un couvert forestier d'arbres d'une hauteur moyenne de 4 m ou plus sur au moins 30 % de la superficie des milieux humides boisés d'une unité d'évaluation (propriété); sauf lors d'une perturbation naturelle, il faut maintenir une bande de 60 m entre les différentes aires de récolte totale, tant que la hauteur moyenne des arbres n'atteint pas 4 m ou plus; un orniérage maximal de 25 % de la longueur des sentiers. Une ornière a une profondeur d'au moins 20 cm et une longueur d'au moins 4 m. <p>En bande riveraine des cours d'eau permanents et intermittents :</p> <ul style="list-style-type: none"> La coupe de 50 % et moins est permise. La coupe de récupération de plus de 50 % est permise, mais nécessite une prescription sylvicole si la superficie est de plus de 1 000 m².
L'amendement des sols avec des résidus ligneux est exempté de la LQE.	Les résidus ligneux sont le seul amendement des sols possible en milieux humides sans autorisation préalable.
Les autres activités sylvicoles, par exemple les travaux nécessaires pour la remise en production ou les éclaircies précommerciales, sont exemptées de la LQE.	<p>En milieu humide boisé seulement.</p> <p>Pour les autres types de milieux humides, seules les activités nécessaires au boisement de friches agricoles sont exemptées de la LQE.</p> <p>Une prescription sylvicole est nécessaire pour une préparation de terrain par scarifiage mécanisé si la superficie dépasse 4 ha par aire d'intervention.</p>
La construction d'un chemin de 6,5 m et moins de largeur (sans les fossés) est exempté de la LQE. Toutefois, une prescription sylvicole est nécessaire pour un chemin d'une longueur de plus de 120 m en milieu humide boisé ou 35 m dans les autres types de milieux humides ou si les fossés ont une profondeur de plus de 1 m en milieu humide. En rive le chemin doit avoir une emprise maximale de 15 m.	<p>Le chemin n'est pas dans un étang ou une tourbière ouverte.</p> <p>Une autorisation du MELCC est nécessaire pour la construction, l'élargissement ou le redressement d'un chemin à moins de 60 m d'un littoral, d'un étang ou d'une tourbière ouverte et qui les longe sur une distance de 300 m ou plus.</p> <p>Une autorisation du MELCC est nécessaire pour creuser des fossés à moins de 30 m d'une tourbière ouverte, sauf dans les domaines de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière à mousses.</p>
La construction d'un chemin de plus de 6,5 m de largeur et d'au plus 10 m (sans les fossés) est admissible à une déclaration de conformité.	
La construction d'un chemin d'hiver d'une emprise d'au plus 15 m, sans fossé est exemptée de la LQE.	Les travaux sont réalisés lorsque la capacité portante du sol permet de ne pas créer d'ornières. L'activité est autorisée dans tous les types de milieux humides, mais une prescription sylvicole est nécessaire dans une tourbière ouverte.
Le passage à gué d'un cours d'eau est exempté de la LQE.	La largeur de l'emprise dans la rive est d'au plus 7 m.
La construction d'un ponceau est exemptée de la LQE.	<ul style="list-style-type: none"> L'ouverture totale du ponceau est d'au plus 4,5 m, d'un maximum de 2 conduits en parallèle et d'un remblai d'au plus 3 m d'épaisseur. La réduction de la largeur du cours d'eau par le ponceau est d'au plus 20 %. Lors de la construction, un seul passage de la machinerie aller-retour dans le cours d'eau est permis. Les travaux se limitent à une zone d'une largeur équivalente à 2 fois l'ouverture du ponceau, en amont et en aval de celui-ci. Des conditions encadrant la mise à sec d'une portion de cours d'eau sont précisées par le RAMHHS.
La construction d'un pont temporaire, amovible ou de glace est exemptée de la LQE si l'emprise dans la rive est d'au plus 10 m.	
La construction d'un pont d'une largeur de 5 m sans appui dans le cours d'eau est exemptée de la LQE.	

Source : revue *Forêts de chez nous*, édition de février 2021



Pour plus d'informations sur les milieux humides, rendez-vous au foretprivee.ca/mhh

Marécages arborescents

Agence forestière de la Montérégie

QU'EST-CE QU'UN MILIEU HUMIDE ET UN MILIEU HYDRIQUE ?

Source : revue *Forêts de chez nous*, édition de février 2021



Étang

Fédération des producteurs forestiers du Québec

Il existe plusieurs types de milieux humides dont certains sont faciles à identifier par la présence d'eau comme c'est le cas pour les étangs et les marais. Toutefois, les marécages arborescents et les tourbières boisées sont plus difficiles à identifier étant donné la dominance du couvert forestier. Ainsi, un milieu humide qu'on croyait relativement petit peut s'étendre dans un boisé étant donné l'écoulement imparfait de l'eau.



Marais

MELCC et Canards Illimités Canada

La **LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT** (LQE ; article 46.0.2) établit qu'un milieu humide ou hydrique, d'origine naturelle ou non, se distingue par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol, et dont l'état est stagnant ou en mouvement dans un débit régulier ou intermittent.



Marécage arbustif

Olivier Deshaies



Marécage arborescent

Agence forestière de la Montérégie



Tourbière ouverte

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Un milieu humide est également caractérisé par des sols hydromorphes, c'est-à-dire modifiés par l'eau, ou une végétation dominée par des espèces végétales hygrophiles, c'est-à-dire affectionnant les sols humides. La législation précise qu'un étang, un marais, un marécage et une tourbière sont des milieux humides. Un milieu hydrique est un lac, un cours d'eau avec un débit régulier ou intermittent, ainsi que les rives et le littoral. Les plaines inondables identifiées par un règlement du gouvernement font aussi partie des milieux hydriques. La loi exclut les fossés de voies publiques ou privées, les fossés mitoyens et les fossés de drainage dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares.



Tourbière boisée

Fédération des producteurs forestiers du Québec



VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT ASSURÉE

Ayant des succursales situées en Chaudière-Appalaches, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Chibougamau, dans les Hautes-Laurentides et en Gaspésie, nous comprenons votre réalité puisque nos ressources œuvrent en plein cœur des différents parterres forestiers québécois.

Bénéficiez de l'expertise de nos conseillers d'expérience en assurance d'équipement forestier.

Notre programme d'assurance exclusif est l'un des plus complets offerts sur le marché :



Possibilité de remisage de vos équipements



Valeur à neuf



Indemnité pour perte d'usage afin de poursuivre vos opérations en cas de sinistre



Protection suite à l'enlèvement disponible

1 800 463-0068
LussierDaleParizeau.ca

Lussier Dale Parizeau
Cabinet de services financiers

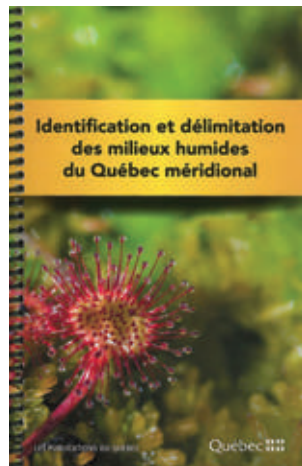
COMMENT IDENTIFIER UN MILIEU HUMIDE SUR UN LOT BOISÉ ?

Source : revue *Forêts de chez nous*,
édition de février 2021

LES SIGNES RECONNAISSABLES SUR LE TERRAIN

Trois éléments permettent l'identification d'un milieu humide, soit l'**hydrologie**, les **sols** et la **végétation**. L'identification et la délimitation précises nécessitent dans la plupart des cas l'aide d'un professionnel. Néanmoins, voici quelques indices indiquant la présence potentielle d'un milieu humide :

- Au niveau de l'hydrologie, le sol est inondé ou saturé en eau dans les 30 premiers centimètres et il est mal drainé pendant une partie de la saison de croissance. La présence de petites mares d'eau dans les dépressions est parfois remarquée. (photo 1)
- Au niveau des sols, les tourbières ont un sol de nature organique, lequel présente minimalement 30 centimètres de matière organique accumulée et partiellement décomposée (tourbe ou terre noire). (photo 2)
- Les marécages ont plutôt un sol de nature minérale et on note parfois une odeur d'œuf pourri (soufre) ou la présence de taches rouges (mouchetures) dans les 30 premiers centimètres. (photo 3)
- Au niveau de la végétation, il existe une liste d'espèces indicatrices dans le guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*. Il faut toutefois avoir de bonnes connaissances dans l'identification des plantes pour utiliser cet indicateur.



<https://bit.ly/2YhBjUs>

LES OUTILS DISPONIBLES POUR IDENTIFIER LES MILIEUX HUMIDES DE SON BOISÉ

Voici quelques outils pour vous aider à reconnaître la présence d'un milieu humide sur un lot boisé :

1. La cartographie régionale des milieux humides est déjà disponible dans plusieurs régions. Cette carte peut être consultée auprès de votre municipalité ou de votre MRC. Il faut toutefois savoir qu'elle peut comporter des imprécisions et qu'elle n'a pas de valeur légale.
2. Le guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* présente une méthodologie d'identification des sols et des végétaux indicateurs de milieux humides. Pour les amateurs de botanique, il peut être consulté sur le site foretprivee.ca/mhh.
3. Le plan d'aménagement forestier est un outil de planification des activités de mise en valeur de la forêt. Il est réalisé par un conseiller forestier et peut intégrer les informations sur les milieux humides et les cours d'eau présents sur le lot. Le plan d'aménagement forestier permet aussi aux propriétaires détenant une superficie forestière de quatre hectares et plus de devenir producteurs forestiers et de bénéficier des programmes d'aide pour la mise en valeur de la forêt.
4. L'identification et la délimitation précises sur le terrain par un professionnel permettent d'obtenir l'étendue d'un milieu humide. Il s'agit toutefois d'une activité qui peut s'avérer onéreuse pour l'instant, le temps que les outils cartographiques permettent de mieux soutenir la validation terrain.



1. Mares d'eau

MELCC et Canards Illimités Canada



2. Sol organique

Olivier Deshaies



3. Sol minéral/mouchetures

Olivier Deshaies



**UN CHEMIN À CONSTRUIRE, UN SENTIER POUR VOS LOISIRS,
UNE PLACE D'EMPILEMENT POUR DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ?**

**NOS EXPERTS
EN EXCAVATION
SONT À VOTRE
SERVICE...**

SECTEUR Ferme-Neuve, Mont-Saint-Michel et de la Lièvre Nord

TRANSPORT YAN LÉVESQUE ET FILS

106, 8^e Rue, Mont-Saint-Michel (Qc) J0W 1P0
Tél. : 819 587-4076
Courriel : transportyanlevesque@msn.com
RBQ 5625-9633-01

YAN LÉVESQUE // cell. : 819 440-5363

SECTEUR Mont-Laurier, MRC Antoine-Labelle

GAÉTAN LACELLE EXCAVATION INC.

2307, chemin de l'Église Sud, Mont-Laurier (Qc) J9L 0C7
Tél. : 819 623-4296
Courriel : info@glexc.ca
RBQ 8292-3319-19

PHILIPPE WHEAR // cell. : 819 440-8577

SECTEUR Notre-Dame-du-Laus, Notre-Dame-de-Pontmain, Val-des-Bois

EXCAVATION NDL TRANSPORT INC.

422, chemin du ruisseau Serpent
Notre-Dame-du-Laus (Qc) J0X 2M0
Tél. : 819 213-4330 • Courriel : ndltransport@hotmail.com
RBQ 5775-4053-01

RÉMI ST-LOUIS // cell. : 819 213-4330

SECTEUR Rivière-Rouge et de la Vallée de la Rouge

NARCISSE GARGANTINI EXCAVATION ET FILS

2979, Route 117 Sud, Rivière-Rouge (Qc) J0T 1T0
Tél. : 819 275-2345
Courriel : gargantiniexcavation@bellnet.ca
RBQ 8222-2613-54

PIERRE GARGANTINI // 819 275-2345

SECTEUR Lachute, Basse-Laurentides

ALAIN PARADIS EXCAVATION INC.

456, rue Catherine, Lachute (Qc) J8H 1G6
Tél. : 450 566-2167
Courriel : alainparadisexcavation@outlook.com
RBQ 5767-8112-01

ALAIN PARADIS // cell. : 450 566-2167

SECTEUR Namur, Lac-des-Plages, nord de la MRC Papineau

TRUDEAU EXCAVATION INC.

778, Route 323, Namur (Qc) J0V 1N0
Tél. : 819 426-2159
Courriel : jocelyntrudeau@hotmail.com
RBQ 5600-9707-01

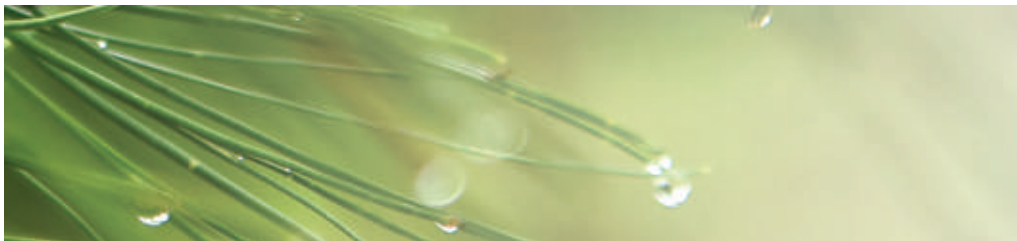
JOCELYN TRUDEAU // cell. : 819 664-6651

SECTEUR Saint-André-Avellin, Thurso, sud de la MRC Papineau

EXCAVATION GUY LEDUC

139, chemin Valdie, Saint-André-Avellin (Qc) J0V 1W0
Tél. : 819 983-8030
Courriel : excavationguyleduc@gmail.com
RBQ 5594-4532-01

GUY LEDUC // cell. : 819 983-8030



**Hélène
Marcoux-Filion**, ING.F.
CONSEILLÈRE FORESTIÈRE
ACCREDITÉE
819 660-3184

LE PIN BLANC ET SES ENJEUX DE PRODUCTION

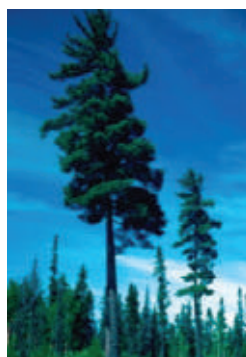
Le pin blanc est présent partout dans le sud du Québec et de façon plus marquée dans le sud-ouest. C'est l'essence noble la plus convoitée depuis le début de la colonie. Il a grandement participé au développement économique au début des années 1900. Historiquement il était beaucoup plus abondant dans nos forêts. Les grands massifs de pin qui occupaient les basses terres du Saint-Laurent ont laissé leur place à l'agriculture intensive. Les feux de forêts qui ont joué un grand rôle dans le développement et le maintien des peuplements de pins blancs sont désormais contrôlés. Aussi l'exploitation intensive et les conséquences d'une maladie, la rouille vésiculeuse (RV), ont réduit son abondance partout au Québec.

POURQUOI FAVORISER UN BON AMÉNAGEMENT ET LA REPRODUCTION DU PIN BLANC ?

- C'est une essence recherchée. Les bois de qualité supérieure sont destinés au sciage pour la fabrication de meubles, fenêtres, moulures, lambris intérieurs, maisons pièces sur pièces, etc. Les bois de qualité inférieure sont utilisés pour la production de panneaux de particules, à lamelles orientées (OSB) et la pâte et papier.
- Au Québec, la production annuelle de pin blanc ne comble pas les besoins de l'industrie du sciage, une bonne proportion doit être importée pour combler la demande.
- Le pin blanc donne un très bon rendement et possède un taux de croissance en hauteur et en diamètre très élevé par rapport aux autres essences présentes au Québec.
- Le pin blanc participe à la biodiversité des forêts et a un rôle important pour la faune.
- Nous avons l'avantage de connaître depuis longtemps les problématiques d'aménagement liées aux ravageurs qui l'affectent. Des méthodes curatives et préventives existent et ont fait leurs preuves pour le contrôle de ces ravageurs.

CARACTÉRISTIQUES ET HABITAT

Le pin blanc vit en moyenne 200 ans. Il peut atteindre un diamètre d'un peu plus d'un mètre et une hauteur de 35 mètres. Son habitat est très varié. On l'aperçoit en dominance sur les sommets des crêtes rocheuses et sur les pentes raides où le sol est mince et sec. Il colonise les plaines sablonneuses et arides, autant que les bordures de milieux humides comme les marécages. On le retrouve en peuplement pur ou en association avec les autres essences forestières feuillues et résineuses.



Le pin blanc peut s'établir dans différents types de sols, de textures et de drainages. Sa productivité varie en fonction de la qualité du site, les sols riches et bien drainés sont optimaux pour sa croissance, sauf les sites calcaires qui ne lui conviennent pas.

Figure 1 – Silhouette caractéristique du pin blanc

LES ENJEUX PHYTOSANITAIRES À CONSIDÉRER EN PLANTATION

LE CHARANÇON DU PIN BLANC



Figure 2 – Flèche terminale de pin blanc affectée par le charançon

Le charançon est considéré comme une problématique importante dans les jeunes plantations lorsque non contrôlé. Le développement de l'insecte à l'intérieur de la flèche terminale détruit les tissus et entraîne sa mort. Le charançon ne tue pas l'arbre, mais entraîne la déformation de la tige et réduit sa valeur commerciale. La détection de la pousse terminale infectée assurent le contrôle de la présence de l'insecte.

LA ROUILLE VÉSICULEUSE DU PIN BLANC



Figure 3 – Branche de pin blanc affectée par la rouille vésiculeuse

La rouille vésiculeuse (RV) du pin blanc est une maladie causée par un champignon introduit en 1916. Le champignon infecte les aiguilles du pin blanc. À terme, si la maladie atteint le tronc, elle cause la mort de l'arbre. La RV ne se développe qu'en présence du groseiller sauvage (*Ribes* spp.) qui intervient dans le cycle de développement du champignon qui infectera le pin blanc par la suite. Les conditions humides favorisent le développement de la RV. L'élagage

systématique des branches inférieures, mortes ou saines, est essentiel à titre de contrôle préventif. Un suivi annuel est essentiel. Lorsque nécessaire, un élagage curatif par la coupe des branches infectées doit être réalisé.

QUELQUES ORIENTATIONS QUI DEVRAIENT GUIDER L'AMÉNAGEMENT DU PIN BLANC

NOUS SAVONS QUE :

- Les semences de pin blanc ne se dispersent qu'à une distance équivalente à la hauteur de la tige.
- Les bonnes années semencières se répètent à intervalles de 3 à 5 ans.
- Le pin blanc est une essence semi-tolérante à l'ombre, qui a besoin d'au moins 20 % de pleine lumière pour survivre. Sa croissance est optimale avec une exposition à plus de 50 % de pleine lumière;
- Son aménagement doit être fait en fonction de réduire l'impact de ses ravageurs (charançon et RV).
- Pour réduire l'incidence de la RV, il faut éviter d'aménager le pin blanc en peuplements clairsemés, dans les dépressions et les bas de pentes où les groseillers sauvages peuvent abonder.

FAVORISER UNE RÉCOLTE PERMETTANT LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE DE PIN BLANC

La coupe de régénération appliquée aux peuplements matures, composés de pin blanc pur ou en mélange avec d'autres essences, doit viser l'ouverture partielle du couvert par trouées, pour favoriser l'installation de régénération naturelle de pin blanc. La présence de pins blancs semenciers est essentielle. Idéalement, la récolte devrait être réalisée lors d'une bonne année semencière et être suivie d'un scarifiage du sol dans les trouées pour favoriser la germination des semences de pin blanc.

RÉFÉRENCES

1. Collectif (2013). « Le guide sylvicole du Québec Tome 1, Les fondements biologiques de la sylviculture ». Nolet, P. pp134-137. Les publications du Québec.
2. Coulombe C., Bélanger G., Lavallée R., Laflamme G., Daoust G.(2004). « Un outil de contrôle simple et efficace contre le charançon et la rouille vésiculeuse du pin blanc ». 16p., rapport de recherche #32505. Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Centre de foresterie des Laurentides <https://cfs.nrcan.gc.ca/publications?id=32505>, consulté le 20 fév. 2021.

PLANTATION ET ENRICHISSEMENT

Le choix du site est déterminant pour assurer le succès d'une plantation de pin blanc. Il faut privilégier les sites bien exposés au soleil, bien drainés et bien aérés. Le pin blanc peut être reboisé en plantation pure, mixte et même sous couvert (trouées). Il est possible d'introduire le pin blanc (enrichissement) dans les trouées créées lors d'une coupe partielle dans un peuplement de feuillus, ou composé de pins blancs si la régénération de semis de pins blancs n'est pas au rendez-vous. Pour les 5 à 10 premières années, la maîtrise de la végétation concurrente est indispensable, surtout sur les sites riches, pour assurer la croissance en hauteur. Des entretiens, par dégagement mécanique, permettront de maintenir la cime dégagée à plus de 50 % de lumière. Dès son établissement, l'élagage systématique des branches inférieures, mortes ou saines, est essentiel comme moyen de contrôle de la rouille vésiculeuse. Au cours de son développement, les élagages ultérieurs augmenteront sa valeur économique et son potentiel d'utilisation pour les produits du sciage. Il faut effectuer un suivi de la plantation jusqu'à ce que les arbres aient atteint une hauteur de 4 à 5 mètres. Une fois établi à un diamètre commercial, des récoltes périodiques par coupe d'éclaircie, permettront de maintenir la croissance et le développement du peuplement. La plantation mixte de pin blanc et d'épinette, par exemple, permet de récolter au cours de la première éclaircie des épinettes avec une bonne valeur commerciale tout en conservant les pins blancs en bonne santé. Au besoin, on conservera l'épinette voisine d'un pin de mauvaise qualité qui sera récolté.

AVEC LES BONNES APPROCHES IL EST POSSIBLE DE DÉVELOPPER LA PRODUCTION DE PIN BLANC, UN BOIS RECHERCHÉ À FORT RENDEMENT !

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Figure 1 et 3 : Centre collégial de développement de matériel didactique. Site internet « Maladies des arbres du Québec » <https://arbres.ccdmd.qc.ca/> Consulté le 20 fév 2021.

Figure 2. : Agence gouvernementale du Maine. <https://www.maine.gov/dacf/php/gotpests/bugs/white-pine-weevil.htm> Consulté le 20 fév 2021.



« *Fière d'être une ambassadrice du secteur* »

Marie-Hélène Gaudreau
Députée de Laurentides-Labelle

MH.Gaudreau@parl.gc.ca
www.mhgaudreau.quebec


@MHGaudreauBQ

424, rue du Pont
Mont-Laurier
(Québec) J9L 2R7

124, rue Principale Est
Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 1K1

LE BON PONCEAU AU BON ENDROIT



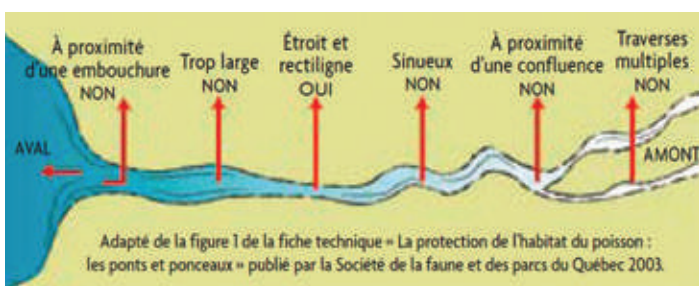
Pierre-Étienne Drolet
BIOLOGISTE COORDONNATEUR
DE PROJETS
COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE
LA RIVIÈRE DU LIÈVRE (COBALI)

QUELQUES TRUCS POUR FAIRE VOTRE CHOIX

En continuité avec notre précédente chronique sur l'aménagement de chemins durables qui contribuent à une bonne qualité de l'eau et des habitats aquatiques, voici un survol des bonnes pratiques d'installation de ponceaux.

1. Traverser au bon endroit

Un site de traverse de cours d'eau idéal répond à plusieurs conditions. La première est d'éviter les pentes fortes. Ceci afin de réduire l'érosion du chemin, en plus d'éviter de créer un remblai d'une trop grande hauteur au-dessus du ponceau, ce qui pourrait contribuer à la fois à l'érosion de la structure et à l'écrasement du ponceau sous le poids du remblai. Bien que les terrains plats soient privilégiés, une attention doit être portée afin d'éviter qu'ils correspondent à des milieux humides ou à des zones inondables. Un terrain plat et sec, voilà l'endroit à dénicher ! La traverse doit être perpendiculaire au cours d'eau pour réduire l'empiétement de son lit. Parmi les autres conditions gagnantes, on favorise un endroit où le cours d'eau est plus étroit et dans une section droite, car un cours d'eau méandrique a tendance à modifier son tracé avec le temps. Enfin, si un site de reproduction de poissons (frayère) est identifié dans le cours d'eau, la traverse devra être positionnée en aval de celui-ci pour éviter que la frayère ne soit recouverte de sédiments provenant du lessivage du chemin, ce qui peut provoquer l'asphyxie des œufs.



Fédération des producteurs forestiers du Québec. 2016

2. Adapter le ponceau aux caractéristiques du cours d'eau (et non l'inverse)

Premièrement, le ponceau doit être bien dimensionné et, pour cela, il faut prendre en compte le niveau de l'eau en période de crue plutôt que celui durant l'été. Ainsi, un ponceau ne doit jamais provoquer un rétrécissement de plus de 20 % de la largeur du cours d'eau, mesuré à partir de la ligne des hautes eaux. Pour économiser à court terme, on peut être tenté d'opter pour des ponceaux sous-dimensionnés, mais à moyen ou à long terme, cela peut engendrer des dommages coûteux aux chemins, particulièrement en contexte de changements climatiques (inondations, érosion du chemin, encombrement par des débris). Deuxièmement, le ponceau doit être bien enligné avec le cours

d'eau et suffisamment enfoncé sous le niveau du lit naturel du cours d'eau afin d'éviter que l'eau finisse par passer sous le ponceau. Enfin, il doit respecter la pente naturelle du cours d'eau et éviter de créer une chute à sa sortie. Dans tous les cas, le ponceau doit toujours permettre la libre circulation des poissons.

3. Minimiser l'impact des travaux

L'installation de ponceaux peut générer beaucoup de sédiments qui ne doivent pas être emportés dans le cours d'eau. Les travaux doivent être réalisés dans un court délai en effectuant, si nécessaire, un seul aller-retour de machinerie dans le cours d'eau, en utilisant les techniques appropriées de rétention des sédiments. Les abords du ponceau doivent être stabilisés durablement pour résister aux crues, idéalement au moyen de roches sur un géotextile. Enfin, les travaux doivent éviter les périodes de reproduction des poissons présents dans le cours d'eau.

Rappel : l'aménagement de ponceaux ne requiert généralement pas d'autorisation spécifique, à la condition qu'ils soient aménagés et entretenus conformément au *Règlement sur les habitats fauniques*, notamment, dont certaines exigences sont ici reprises aux points 2 et 3. Avant de débiter les travaux, vérifier auprès de votre municipalité.



Crédit : Pierre-Étienne Drolet

Ne cherchez pas le ponceau trop petit, il est sous l'eau !



Crédit : Pierre-Étienne Drolet

Chute créée à la sortie d'un ponceau empêchant la libre circulation du poisson.

RÉFÉRENCES

Règlement sur les habitats fauniques (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune)
Fédération des producteurs forestiers du Québec. 2016. Saines pratiques d'intervention en forêt privée : guide terrain, 4^e édition révisée. 140 pages.

MANIEZ LA PUISSANCE

CHARGEUSE A BOIS



Durée de vie
économique



Puissance
accrue



Déplacement
facile



 **ANDERSON**

Trouvez votre détaillant en ligne

GRANDERSON.COM

1 888-833-2952

LES ÉCHANGES ET LA COOPÉRATION EN FORÊT



TABLE FORÊT
LAURENTIDES
Jean-François Modérie
CHARGÉ DE PROJETS
TABLE FORÊT LAURENTIDES

La plupart des gens ont comme réflexe de voir la forêt comme étant une série d'organismes isolés, indépendants les uns des autres, se livrant un combat perpétuel pour la lumière et les nutriments. Cependant, dans les 25 dernières années, plusieurs études sur les relations entre les végétaux et les champignons ont été menées au Québec et ailleurs sur le globe. Ces études démontrent que la forêt est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. En fait, la forêt serait un superorganisme dont la survie est basée sur les échanges, la communication et la coopération entre les individus d'une même parcelle de boisé. Les arbres, les plantes et les champignons que nous voyons lors de nos balades en forêt ne sont que la pointe de l'iceberg. La plus grande partie de l'activité d'une forêt se produit dans le système racinaire qui s'étend sous nos pieds et la coopération et les échanges peuvent prendre plusieurs formes.

Échange et coopération intraspécifique

Comme vous le savez, les arbres et les plantes sont munis de racines qui sont responsables entre autres de puiser l'eau et les minéraux du sol. Certaines espèces d'arbres, comme le peuplier faux-tremble, ont la capacité de greffer leurs racines aux autres individus de la même espèce (greffe intraspécifique). La plupart du temps, les greffes ont lieu lorsque les racines d'arbres voisins se croisent ou se heurtent. À ce moment, les racines fusionnent et créent un lien permanent entre les deux arbres. Ils ont développé ce comportement de communauté pour s'entraider et échanger lors de perturbations telles que les épidémies d'insectes et même les chablis.

Les arbres qui effectuent des greffes sont plus résilients après une perturbation que ceux qui ne présentent pas de greffes. Cela s'explique par le fait que les arbres greffés font partie d'un réseau racinaire plus vaste. Celui-ci a la possibilité de pomper plus d'eau et de nutriments du sol que les racines d'un arbre seul. Les surplus accumulés pourront ensuite être redistribués à tous les arbres reliés entre eux. Ce réseau est également capable d'effectuer plus de photosynthèse. Le carbone et le glucose produits seront partagés avec les individus les moins vigoureux ou ayant perdu des branches lors de grands vents. Des scientifiques ont même démontré que des arbres appartenant à un réseau pouvaient maintenir en vie une

souche d'arbre abattu pour conserver le réseau ouvert. On parle donc de coopération et d'échanges intraspécifiques puisque ces phénomènes se produisent entre individus d'une même espèce.

Échange et coopération mycorhizienne interspécifique

Une autre stratégie que la forêt utilise pour collaborer et échanger est celle du réseau mycorhizien. Il s'agit d'un réseau assurant des relations positives (symbiose) entre champignons et végétaux. Ces liens se développent grâce au mycélium de certains champignons symbiotiques.

Les champignons que nous voyons sortir de terre en forêt sont en fait la fructification (fruit) d'un énorme réseau filamenteux appelé mycélium. Celui-ci est présent partout dans le sol forestier. En poussant, le mycélium va inévitablement croiser des racines de

végétaux. Lorsque cela se produit, les filaments de mycélium, appelés hyphes, vont analyser les racines pour savoir s'ils sont compatibles. Si ce n'est pas le cas, l'hyphe continuera sa course. Dans le cas où les deux espèces sont compatibles, la racine de la plante créera une porte d'entrée et l'hyphe y pénétrera avant d'enrober la racine. Un canal de transport sera alors créé. Mais pourquoi laisser entrer un champignon dans ses racines ? Pour être en mesure de coopérer, d'échanger et de communiquer avec les autres individus d'espèces différentes présentes dans son environnement immédiat. On parle alors de coopération interspécifique.

En effet, les végétaux faisant partie d'un réseau mycorhizien acquièrent de nombreux bénéfices. En s'associant avec un champignon, les végétaux bénéficieront d'une plus grande surface de contact avec le sol. L'absorption d'eau et de minéraux sera donc beaucoup plus efficace

puisque les filaments de mycélium multiplient jusqu'à 1000 fois la capacité d'absorption racinaire des végétaux. Les membres d'un réseau seront donc beaucoup moins sujets aux dommages liés à la sécheresse et le temps de récupération sera raccourci de manière significative. De plus, le réseau mycélien permet également l'échange bidirectionnel du carbone et de l'azote entre les organismes qui sont liés. De cette façon, un individu dans une situation défavorable sera soutenu par le reste du réseau.



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9seau_mycorhizien

Système racinaire d'une épinette blanche (filaments bruns) mycorhizé par du mycélium de champignons (filaments blancs)

Cette coopération végétaux-champignons est gagnante pour tous les individus. En plus de permettre l'échange d'eau et de carbone, les champignons donneraient entre 30 et 40 % des éléments minéraux puisés dans le sol aux végétaux auxquels ils sont associés. En échange, les champignons recevront entre 20 et 40 % du glucose de la photosynthèse qu'ils utilisent comme source d'énergie pour digérer la matière organique morte.

RÉPERTOIRE DES PRIX - PRINTEMPS 2021

- Le répertoire des prix est établi en fonction des informations disponibles au moment de l'impression. Si une disparité existe entre les listes publiées et celles des usines ou scieries, ces dernières auront préséance.
- La **DIVISION NORD** est composée des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle en plus des trois municipalités de la MRC des Laurentides, Labelle, La Minerve et La Conception. La **DIVISION SUD** est composée de toutes les autres municipalités du Plan conjoint.
- L'unité de mesure utilisée par les usines de sciage et de déroulage de notre région est le PMP qui est l'abréviation pour « Pied Mesure de Planche ». La table de calcul retenue pour déterminer le nombre de PMP dans un billot est la Table de Roy.
- Le coût de l'espace requis pour publier les tableaux est acquitté par les usines et les scieries concernées. Vous pouvez consulter la section « Vendre mon bois » de notre site Internet apflo.ca pour toutes les listes de prix.

Il est très important de vous informer auprès de Maxime Desjardins avant de débiter vos travaux forestiers pour connaître la disponibilité des permis de livraison.

GROUPE CRÊTE

PERSONNE RESSOURCE :

Mme Annie Lacasse

Tél. : 819 688-3006 poste 240

Téloc. : 819 688-3583



USINE DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
1617, Route 117
Saint-Faustin-Lac-Carré
(Québec) J0T 1J2

USINE DE CHERTSEY
8227, Route 125, C.P. 300
Chertsey (Québec) J0K 3K0

Prix hiver - En vigueur du 1^{er} janvier au 30 avril 2021.

Surveillez le site Internet www.apflo.ca pour la publication des prix d'été.

DIVISION NORD
HAUTES-LAURENTIDES

GROUPES D'ESSENCES

Prix NET payé au producteur pour une tonne métrique verte

	Diamètre au fin bout	Longueurs de 12 pi et 16 pi		Bois en longueur
		Remorque standard	Remorque auto-chargeur	
Sapin	4 po et plus	64,53 \$	61,78 \$	61,88 \$
Épinette - Pin gris	4 po et plus	71,02 \$	68,27 \$	68,37 \$

Taux moyen de transport - Remorque standard : 16,75 \$ t.m.v. • Remorque auto chargeur : 19,50 \$ t.m.v. • Bois en longueur : 14,25 \$ t.m.v. • Prélevé syndical : 2,15 \$

Prix NET payé au producteur pour un mille pieds mesure de planche

	Longueurs	Diamètre au fin bout	Prix	
			Remorque standard	Remorque auto-chargeur
Sapin	12 pi et 16 pi	6 po et plus	345,17 \$	341,54 \$
Épinette	12 pi et 16 pi	4 po et 5 po	285,17 \$	281,54 \$
Pin gris	8 pi et 10 pi	4 po et plus	130,17 \$	126,54 \$

Taux moyen de transport - Remorque standard : 83 \$ mpmp • Remorque auto chargeur : 86,63 \$ mpmp • Prélevé syndical : 11,83 \$ mpmp

DIVISION SUD
BASSES-LAURENTIDES
OUTAOUAIS

GROUPES D'ESSENCES

Prix NET payé au producteur pour une tonne métrique verte

	Diamètre au fin bout	Longueurs de 12 pi et 16 pi		Bois en longueur
		Remorque standard	Remorque auto-chargeur	
Sapin	4 po et plus	66,53 \$	66,98 \$	59,88 \$
Épinette - Pin gris	4 po et plus	73,02 \$	73,47 \$	66,37 \$

Taux moyen de transport - Remorque standard : 14,75 \$ t.m.v. • Remorque auto chargeur : 14,30 \$ t.m.v. • Bois en longueur : 16,25 \$ t.m.v. • Prélevé syndical : 2,15 \$

Prix NET payé au producteur pour un mille pieds mesure de planche

	Longueurs	Diamètre au fin bout	Prix	
			Remorque standard	Remorque auto-chargeur
Sapin	12 pi et 16 pi	6 po et plus	347,04 \$	344,02 \$
Épinette	12 pi et 16 pi	4 po et 5 po	287,04 \$	284,02 \$
Pin gris	8 pi et 10 pi	4 po et plus	132,04 \$	129,02 \$

Taux moyen de transport - Remorque standard : 81,13 \$ mpmp • Remorque auto chargeur : 84,15 \$ mpmp • Prélevé syndical : 11,83 \$ mpmp

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

- Surlongueur de 6 po ► Les extrémités de billots doivent être coupés perpendiculairement à l'axe ► Les nœuds doivent être rasés à l'effleurement du tronc
- Les billots doivent être droits ► Aucune fourche ► Aucun bois mort, incendié, endommagé par les insectes
- Aucun bois des champs ou renfermant des corps métalliques

RÉPERTOIRE DES PRIX - PRINTEMPS 2021

**LOUISIANA-PACIFIC
CANADA LTÉE**



DIVISION MANIWAKI
1012, ch. du Parc Industriel
Bois-Franc (Québec) J9E 3A9

Les négociations sont présentement en cours.
Vous trouverez ci-après les prix été de l'an dernier à titre indicatif seulement.

**DIVISION NORD
HAUTES-LAURENTIDES**

**GROUPES
D'ESSENCES**

Prix NET (ÉTÉ) au producteur pour un mètre cube solide

Tige en longueur

Tronçon de 10 pi 6 po

Remorque standard

Remorque auto-chargeur

Tremble

34,32 \$

35,79 \$

36,08 \$

Bouleau blanc et tilleul

34,07 \$

35,54 \$

36,08 \$

Pin blanc, rouge et gris / mélèze

33,57 \$

35,79 \$

35,33 \$

Taux moyen de transport : Tiges en longueur : tremble : 17,50 \$ - feuillus : 17,75 \$ - pin : 17,50 \$ • Remorque standard : tremble : 19,50 \$ - feuillus : 19,75 \$ - pin : 18,75 \$
• Remorque auto-chargeur : 19,21 \$ pour toutes les essences * Prix au m³ solide - Prélevé syndical : 1,95 \$ (m³ solide)

**DIVISION SUD
BASSES-LAURENTIDES
OUTAOUAIS**

**GROUPES
D'ESSENCES**

Prix USINE (ÉTÉ) au producteur pour un mètre cube solide

Tige en longueur

Tronçon de 10 pi 6 po

Tremble

51,82 \$

55,29 \$

Bouleau blanc et tilleul

51,82 \$

55,29 \$

Pin blanc, rouge et gris / mélèze

51,07 \$

54,54 \$

Le taux de transport est calculé en fonction de la distance entre l'usine et votre municipalité/secteur. • Prélevé syndical : 1,95 \$ (m³ solide)



PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

Prix hiver - En vigueur du 1^{er} janvier au 30 avril 2021.
Surveillez le site Internet www.apflo.ca pour la publication des prix d'été.

200, chemin de Montcerf
Maniwaki (Québec) J9E 1A1
www.pfresolu.com

**DIVISION NORD
HAUTES-LAURENTIDES**

**GROUPES
D'ESSENCES**

Prix NET payé au producteur pour une tonne métrique verte (t.m.v.)

Billots 12 pi 4 po

Diamètre minimum

Bois en longueur

Diamètre minimum

Remorque standard

Remorque auto-chargeur

Sapin

66,53 \$

64,78 \$

Sciage: 4 po au fin bout

61,21 \$

Sciage: 4 po au fin bout

Épinette et pin gris

73,13 \$

71,38 \$

Pâte: 3 po au fin bout

67,75 \$

Pâte: 3 po au fin bout

6 po au gros bout

Taux moyen de transport : Bois en longueur : 15,50 \$ t.m.v. • Bois en billot remorque standard : 14,50 \$

Bois en billot remorque auto-chargeur : 16,25 \$ • Prélevé syndical : 2,15 \$ t.m.v.

**DIVISION SUD
BASSES-LAURENTIDES
OUTAOUAIS**

**GROUPES
D'ESSENCES**

Prix USINE payé au producteur avant paiement du transport pour une t.m.v.

Billots 12 pi 4 po

Diamètre minimum

Bois en longueur

Diamètre minimum

Remorque standard

Remorque auto-chargeur

Sapin

64,77 \$

60,97 \$

Sciage: 4 po au fin bout

57,20 \$

Sciage: 4 po au fin bout

Épinette et pin gris

71,37 \$

67,57 \$

Pâte: 3 po au fin bout

63,74 \$

Pâte: 3 po au fin bout

6 po au gros bout

Taux moyen de transport : Bois en longueur : 19,25 \$ t.m.v. • Bois en billot remorque standard : 16 \$

Bois en billot remorque auto-chargeur : 19,80 \$ • Prélevé syndical : 2,15 \$ t.m.v.

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

POUR LES BILLOTS ▶ Surlongueur de 2 po ▶ Longueur maximum acceptée de 12 pi 4 po ▶ Tolérance de 10 % du volume pour les billots de 8 pi à 12 pi 6 po. POUR LE BOIS EN LONGUEUR ▶ Aucune bille enlevée dans la souche.
POUR LES DEUX TYPES ▶ Lors du transport, chaque chargement doit contenir une seule essence. Par contre, si il contient plusieurs essences différentes, celles-ci doivent être séparées et on doit détenir un permis de livraison pour chacune. ▶ Aucun corps étranger, aucune fourche, aucune encoche d'abattage ▶ Les noeuds et les branches coupées à ras le tronc
▶ Carie maximum de 1/3 du diamètre du gros bout ▶ Pas de bois des champs, ni de bois mort, chauffé ou endommagé par les insectes.

L'usine applique une tolérance de 10 % de bois hors norme au niveau de la qualité (au-delà de ce pourcentage le bois sera accepté et payé selon la norme de bois à pâte)

RÉPERTOIRE DES PRIX - PRINTEMPS 2021

**LAUZON RESSOURCES
FORESTIÈRES**



175, rue Alexandre
Thurso (Québec) J0X 3B0
Télec. : 819 985-3029

PERSONNE RESSOURCE :

M. Christian Vézina

Tél. : 819 985-0600 poste 405

Cell. : 819 962-3417

christian.vezina@lauzonltd.com

www.lauzonltd.com

www.plancherslauzon.com

Facebook : Lauzon Foresterie

ACHAT DE CHÊNE ROUGE EN LONGUEUR

SPÉCIFICATIONS MINIMALES

- Diamètre minimal à la souche de 8"
- Nœuds acceptés mais ceux-ci doivent être rasés.
- Les billes contenant du métal ou des fourches ne seront pas payées.
- Découpe à l'équerre / pas de tiges brisées
- Arbres complets seulement (Bille de souche doit être présente).

**De 70 \$ à 85 \$
la tonne métrique verte**

* Visite terrain obligatoire avant livraison

Possibilité de tronçons améliorés sur demande

SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

GROUPES D'ESSENCES	Prime 16 po et +, 3 f.c. 14-15 po, 4 f.c.	Sélect 14 po-15 po, 3 f.c.	# 1 14 po, 2 f.c. 11-13 po, 3 f.c.	# 2 10 po-13 po, 2 f.c.	# 3 (pallet) 8 po-14 po, 1 f.c.	# 4 (pallet) 8 po-14 po, 0 f.c.
Érable 1/2 cœur (Maple 1/2 heart)	915 \$	865 \$	775 \$	665 \$	500 \$	125 \$
Érable à sucre régulier (Regular Maple)	750 \$	650 \$	575 \$	490 \$	375 \$	125 \$
Chêne rouge (Red Oak)	800 \$	700 \$	550 \$	475 \$	450 \$	250 \$
Merisier (Yellow Birch)	725 \$	650 \$	525 \$	350 \$	275 \$	125 \$
Bouleau blanc (White Birch)	500 \$	425 \$	400 \$	350 \$	275 \$	125 \$
Plaine (Soft Maple)	---	300 \$	275 \$	250 \$	---	---
Tilleul (Basswood)	---	350 \$	275 \$	225 \$	---	---
Cerisier (Cherry)	---	---	---	---	---	---
Hêtre	---	---	---	---	---	---
GRADES	Sélect 14 po et +, 3 f.c.	# 1 12 po et + 2 f.c.	BOIS FRAIS SEULEMENT. AUCUNE BILLE CHAUFFÉE NE SERA ACCEPTÉE.			
Frêne noir et blanc (Black & White Ash)	600 \$	400 \$				

Billes sciage acceptées

Longueur entre 7 pi et 12 pi avec surlongueur de 4 po minimum et un diamètre maximal de 28 po
Les billes excédant 12 pi 6 po de longueur seront payées comme des billes de 12 pi 6 po ces billes étant impossibles à transformer à la scierie de Lauzon.

DÉROULAGE (9 pi 4 po et 10 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

GROUPES D'ESSENCES	D1 14 po +, 4 f.c.	D2 12-13 po, 4 f.c. 14 po +, 3 f.c.	D3 11 po, 4 f.c. 12-13 po, 3 f.c.
Érable à sucre (30 % cœur max)	1600 \$	1200 \$	900 \$
Merisier (30 % cœur max)	1550 \$	1100 \$	---
Bouleau blanc (White Birch)	1550 \$	1100 \$	---

SPÉCIFICATIONS DES BILLOTS

- ▶ Billes droites et fraîches ▶ Nœuds sains acceptés mais ceux-ci doivent être rasés
- ▶ Découpe à l'équerre - pas de tiges brisées ▶ Déductions appliquées pour les courbes, la pourriture, les cimes et les rouleurs
- ▶ Les billes de moins de 8 po (fin bout) et de plus de 28 po ne seront pas payées
- ▶ Les billes fendues, avec métal ou fourches, chauffée ou les billes d'érable avec des traces de chalumeaux seront rejetées.
- ▶ L'érable avec un cœur supérieur à 70 % sera dégradé de deux classes
- ▶ Liste de prix sujette à changement sans préavis

PAIEMENT RAPIDE GARANTI
Toutes les livraisons reçues
dans une semaine donnée seront
payées le vendredi de la
semaine suivante.

RÉPERTOIRE DES PRIX - PRINTEMPS 2020

FORESPECT INC.

PERSONNES RESSOURCES :

Sébastien Paquette

Tél. : 819 426-3553, poste 225
Cell. : 819 712-1335
s.paquette@forespect.ca

Robin Leggett

Tél. : 819 426-3553, poste 223
Cell. : 819 962-1112



FORESPECT INC
Transformation de bois franc
Quality Hardwood Lumber

768, Route 323
Namur (Québec)
J0W 1N0

Télé. : 819 426-3704

www.forespect.ca

GROUPES D'ESSENCES (Species Group)	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche					
	Prime 14 po - 15 po, 4 f.c. ou 16 po, 3 f.c.	Sélect 13 po et +, 3 f.c. Ér. cœur 1/2 diam.	S1 12 po et +, 2 f.c. 11 po, 4 f.c. Ér. cœur 1/2 diam.	S2 10 po - 11 po, 2 f.c. Ér. cœur 2/3 diam. 9 po, 4 f.c. et 1/2 diam.	S3 8 po - 9 po, 2 f.c. Ér. cœur 1/2 diam.	S4 non conforme
Chêne rouge (Red Oak)	925 \$	745 \$	600 \$	475 \$	375 \$	125 \$
Érable à sucre 1/3 cœur (Sugar Maple)	1125 \$	920 \$	720 \$	525 \$	400 \$	125 \$
Érable à sucre (max. 1/2 cœur)	870 \$	720 \$	550 \$	375 \$	275 \$	125 \$
Érable à sucre régulier	525 \$	425 \$	350 \$	275 \$	175 \$	125 \$
Cerisier (Cherry)	750 \$	550 \$	425 \$	350 \$	200 \$	125 \$
Bouleau jaune (Yellow Birch)	750 \$	600 \$	475 \$	375 \$	275 \$	125 \$
Bouleau blanc (White Birch)	550 \$	425 \$	350 \$	275 \$	175 \$	125 \$
Frêne blanc (White Ash)	650 \$	550 \$	375 \$	300 \$	225 \$	---
Frêne noir (Black Ash)	400 \$	350 \$	325 \$	300 \$	225 \$	---
Tilleul (Basswood)	570 \$	450 \$	325 \$	225 \$	150 \$	---
Érable rouge (Soft Maple)	620 \$	520 \$	400 \$	300 \$	200 \$	---
Chêne blanc (White Oak)	645 \$	475 \$	400 \$	275 \$	200 \$	---
Peuplier (Poplar)	520 \$	425 \$	300 \$	200 \$	125 \$	---
Hêtre (Beech)	225 \$	225 \$	225 \$	150 \$	150 \$	---

N.B. Longueurs paires et impaires de 8 pi à 16 pi. Surlongueur de 4 po sur toutes les billes.

► Aucune pourriture, billes droites, légère courbe accepté. ► Billes fraîches seulement, billes chauffées rejetées.

► POUR LE PEUPLIER : la scierie demande de tronçonner le plus possible les billes en longueur de 12 pi et + ► POUR LE TILLEUL : en longueur de 10 pi et +

GROUPES D'ESSENCES (Species Group)	DÉROULAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche			
	V1 14 po et +, 4 f.c. Bille de pied	V2 Merisier & bouleau blanc 14 po et +, 3 f.c. 12 po - 13 po, 4 f.c., Bille de pied	V2 Érable à sucre 11 po - 13 po, 4 f.c. (max. 1/3 cœur)	V3 11 po - 12 po - 13 po, 3 f.c.
Merisier & bouleau blanc (Yellow & White birch) Longueur 8 pi 6 po et 9 pi 6 po	1500 \$	1050 \$	—	800 \$
Érable à sucre (max. 1/3 cœur) (Sugar Maple) Longueur 8 pi 6 po, 10 pi 6 po et 12 pi 6 po	1650 \$	—	1200 \$	—

BOIS EN LONGUEUR – Prix USINE pour une tonne métrique verte	
Frêne blanc, tilleul, bouleau blanc White Ash, Basswood, White Birch	65 \$
Merisier (Yellow Birch)	70 \$
Chêne rouge (Red Oak)	85 \$ à 95 \$
Érable (Maple)	70 \$ à 85 \$

► Billots de 8 pi de longueur minimum ► Diamètre minimal de 10" à la souche
► Arbres complets seulement (les billes de souche doivent être présente)
► Pourriture maximum 15 % ► Aucune courbure prononcée
► Visite terrain obligatoire avant le début des livraisons
► Établir une procédure de pesage obligatoire



Alliance des
propriétaires forestiers

LAURENTIDES • OUTAOUAIS

De multiples services à votre disposition...

www.apflo.ca

SERVICE DE PAIE

Notre équipe administrative peut gérer pour vous le paiement fait à votre entrepreneur dans le cadre des travaux forestiers effectués sur votre lot.

ALERTES DE MISE EN MARCHÉ

Nous vous transmettons les informations importantes au sujet de la mise en marché régionale. Inscription aux alertes sur notre site Internet.

RÉPERTOIRE DES PRIX - PRINTEMPS 2021

LES BOIS LAURENTIENS SCIERIE GAUDREAU INC. ANCIENNEMENT PRODUITS FORESTIERS LAURENTIENS

PERSONNE RESSOURCE: **590, montée Lac-Castor**
Rivière-Rouge (Québec)
JOT 1T0
Denis Loyer
Tél. : 819 275-7654
Cell. : 819 616-7828
Télec. : 819 275-3663

NOUVEAU
Nous sommes maintenant
ouvert à l'année



SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

GROUPES D'ESSENCES	Sélect	No 1	No 2	No 3	No 4
Peuplier faux-tremble <i>8 pi - 10 pi - 12 pi</i> <i>Favoriser le 8 pi</i>	500 \$ <i>14 po et +, 4 f.c.</i>	420 \$ <i>14 po et +, 3 f.c.</i> <i>12-13 po +, 4 f.c.</i>	330 \$ <i>10-11 po, 4 f.c.</i> <i>12-13 po, 3 f.c.</i>	230 \$ <i>9 po, 4 f.c.</i> <i>10 po et +, 1 f.c.</i>	160 \$ <i>10 po et +, 0 f.c.</i>
20 \$ ajouté pour chacune des classes pour le bois provenant de Gatineau *** Les billots sont acceptés en longueur de 8 pi, 10 pi et 12 pi ***					
Tilleul	560 \$ <i>14 po et +, 4 f.c.</i>	450 \$ <i>11 po et +, 4 f.c.</i> <i>12 po et +, 3 f.c.</i>	325 \$ <i>11 po et +, 3 f.c.</i> <i>10 po et +, 4 f.c.</i> <i>12 po et +, 2 f.c.</i>	230 \$ <i>9 po et +, 4 f.c.</i> <i>10 po et +, 2 f.c.</i>	150 \$ <i>9 po et +, 0 f.c.</i>
Les billots sont acceptés en longueur de 8 pi, 10 pi et 12 pi					
Pin blanc	450 \$ <i>15 po et +, 4 f.c.</i>	380 \$ <i>12 po et +, 4 f.c.</i> <i>15 po et +, 3 f.c.</i>	310 \$ <i>15 po et +, 2 f.c.</i> <i>12 à 14 po et +, 3 f.c.</i>	260 \$ <i>10 po et +</i>	---
Pour obtenir les prix de la classe Sélect et No 1, les billots doivent être en mesure de 12 pi, 14 pi et 16 pi Pour les classe No 2 et No 3, les longueurs de 8 pi, 10 pi, 12 pi, 14 pi et 16 pi sont acceptées.					
Pruche	<i>Les billots doivent avoir 10 po et plus au fin bout. Les longueurs acceptées sont 8 pi, 10 pi, 12 pi, 14 pi et 16 pi.</i> <i>Les billots ayant 8 po et 9 po au fin bout seront payés au taux de 150 \$.</i> <i>Aucune roulure ni de nœud noir.</i>				325 \$ 150 \$
Mélèze	<i>Un seul prix 325\$. Les billots doivent avoir 10 po et plus au fin bout.</i> <i>Les longueurs acceptées sont 8 pi, 10 pi, 12 pi, 14 pi et 16 po.</i>				Un seul prix 325 \$

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES POUR TOUTES LES ESSENCES

- Surlongueur de 6 po ► Aucune fourche ne sera acceptée ► Les extrémités des billots doivent être coupées perpendiculairement à l'axe
- Les branches et les nœuds doivent être coupés au ras du tronc ► Seulement les billots fraîchement coupés d'un arbre sain seront acceptés.

TAUX DE TRANSPORT

Camions à remorque standard : 61,08 \$ (mpmp) ► Camions à remorque auto-chargeur : 66,50 \$ (mpmp)
Pour les producteurs de la DIVISION SUD, Un montant pour les frais de transport sera retenu sur votre revenu généré en fonction de la distance entre l'usine et votre municipalité/secteur.

Prélevé syndical :
Tremble - tilleul : 9,75 \$ (mpmp)
Pruche - pin - mélèze : 11,83 \$ (mpmp)

SERVICE CONSEIL TERRAIN

Un technicien forestier d'expérience est à votre disposition pour une grande diversité de services et de conseils et ce gratuitement.

SITE INTERNET COMPLET

Beaucoup d'efforts sont faits pour que notre site Internet soit un carrefour d'informations pour les propriétaires et producteurs.

CALCULATEUR DE LA VALEUR DES BILLES DE SCIAGE ET DE DÉROULAGE

Vous trouverez sur notre site Internet, un outil de calcul qui vous permettra d'évaluer la valeur de votre bois de sciage et de déroulage. Utilisation simple et efficace.

**Action
Forêt**

des Laurentides et de l'Outaouais

Notre revue est publiée 3 fois par année afin de vous informer des enjeux actuels de la forêt privée.

RÉPERTOIRE DES PRIX - PRINTEMPS 2021

SCIERIE C. MEILLEUR ET FILS INC.

PERSONNE RESSOURCE :

Charles Meilleur
819 585-2432



6, chemin du Rang no 7
Kiamika (Québec)
J0W 1G0

Tél. : 819 585-2432
Télec. : 819 585-9037

GROUPE D'ESSENCE	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche			
	PREMIUM	Classe unique N° 1		
Cèdre	Longueur de 12 pi 6 po (3,81 mètres)	Longueur de 12 pi 6 po (3,81 mètres)	Longueur de 10 pi 6 po (3,20 mètres)	Longueur de 8 pi 6 po (2,59 mètres)
	638 \$	590 \$	555 \$	480 \$
	Diamètre minimum de 12 pouces au fin bout. Aucune carie Aucune pourriture	Diamètre minimum de 7 pouces au fin bout.	Diamètre minimum de 7 pouces au fin bout.	Diamètre minimum de 6 pouces au fin bout.
Pour la longueur des billes, une marge d'erreur de plus ou moins 2 pouces sera tolérée.				

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

Important ▶ Aucune fourche, encoche d'abattage, aucun trou de pic bois ne sera toléré. ▶ Les nœuds et les branches doivent être coupés au ras du tronc ▶ Aucune carie pour les billots ayant un diamètre au fin bout inférieur à 10 po. Tolérance d'un maximum de 20 % de carie pour les billots ayant un diamètre au fin bout de 10 po et plus. Aucune carie multiple. ▶ Courbure d'un maximum de 3 po sur une bille de 12 pi. Et 2 po sur une bille de 10 pi. Aucune courbure sur une bille de 8 pi. ▶ Aucune tige morte, chauffé ou brûlée.

Possibilité de livrer en longueur • frais de 75 \$ mpmp pour le tronçonnage

STELLA-JONES

PERSONNE RESSOURCE :

M. Philippe Fredette
Tél. : 819 986-8998
Cell. : 819 664-0423
pfredette@stella-jones.com



www.stella-jones.com

USINE DE GATINEAU

426, ch. de Montréal Est
C.P. 2737 Gatineau (Québec)
J8M 1V6

USINE DE RIVIÈRE-ROUGE

2549, chemin Francisco
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

IMPORTANT : CONTACTEZ L'USINE AVANT DE DÉBUTER LA RÉCOLTE

GROUPES D'ESSENCES	PRIX NET POUR POTEAUX NON-ÉCORCÉS			
	Mesure à 6 pieds de la souche en circonférence	Longueur du poteau en pied	Mesure au fin bout en circonférence	Prix du poteau (bord de route)
Pin rouge Pin gris	30 po à 36 po	32 pi	21 po	35 \$
	34 po à 42 po	37 pi	23 po	40 \$
	39 po à 46 po	42 pi	23 po	75 \$
	42 po à 48 po	47 pi	25 po	95 \$
	47 po à 53 po	52 pi	25 po	130 \$
	48 po à 54 po	57 pi	25 po	160 \$
	50 po à 56 po	62 pi	25 po	170 \$

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES DE FAÇONNAGE

▶ Aucune carie ou pourriture ▶ Aucune section morte sur le tronc ▶ Pas de coude ▶ Courbure légère acceptée

RÉPERTOIRE DES PRIX - PRINTEMPS 2021

SCIERIE BONDU

PERSONNES RESSOURCES :

Michel Hamel

Tél. : 819 597-2481 • Cell. : 514 867-9214

michel.hamel@scieriebundu.ca

Daniel Quevillon

Tél. : 819 587-9790 poste 34 • Cell. : 819 660-4612



**SCIERIE
BONDU**

**318, chemin H.-Bondu
Notre-Dame-de-Pontmain
(Québec) J0W 1S0**

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche		
	Sélect <i>16 po et + au fin bout, 4 f.c.</i>	S1 <i>12 po et + au fin bout, 0 f.c.</i>	S2 <i>9 po et + au fin bout, 0 f.c.</i>
Pin blanc	Longueurs de 12 pi - 14 pi et 16 pi		8 pi - 10 pi - 12 pi - 14 pi et 16 pi
	Aucun nœud Aucune pourriture Aucune courbure Billot droit	Nœuds sains rouges et nœuds noirs : 2 po max. Courbure maximum de 2 po Max. 10 % de pourriture	Aucune limite de nœuds rouges et de nœuds noirs Courbure maximum de 2 po Max. 30 % de pourriture
	750 \$	485 \$	300 \$
Pin rouge Aucun pin rouge provenant de plantation sauf sur entente avec la scierie	S1		
	Longueurs de 8 pi - 10 pi - 12 pi - 14 pi et 16 pi		
	Nœuds sains rouges : 3 po max., 10 po min. au fin bout		
	280 \$		

IMPORTANT : IL FAUT APPELER UN REPRÉSENTANT DE LA SCIERIE AVANT TOUTE LIVRAISON

PERSONNE RESSOURCE :

Jean-Paul Michaud

Cell. : 514 229-5614



SCIERIE CARRIÈRE LTÉE

**525, boulevard de l'Aéroparc
Lachute (Québec) J8H 3R8**

Tél. : 450 562-8578

Sans frais : 800 567-2647

Téloc. : 450 562-8570

www.scieriecarriere.com

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche					
	Prime <i>16 po +, 3 f.c. 14-15 po, 4 f.c.</i>	S1 <i>14-15 po, 3 f.c. 12-13 po, 4 f.c.</i>	S2 <i>12-13 po, 3 f.c. 11 po, 4 f.c.</i>	S3 <i>12 po +, 2 f.c. 11 po, 3 f.c. 10 po, 4 f.c.</i>	S4 <i>10-11 po, 2 f.c. 9 po, 3-4 f.c.</i>	Pallet <i>10 po +, 1 f.c. 9 po, 2 f.c. 8 po, 3-4 f.c.</i>
Érable 1/3 cœur	1100 \$	950 \$	750 \$	575 \$	425 \$	325 \$
Érable 1/2 cœur	950 \$	750 \$	600 \$	450 \$	325 \$	300 \$
Érable régulier	550 \$	450 \$	400 \$	325 \$	200 \$	200 \$
Bouleau jaune	775 \$	700 \$	550 \$	475 \$	350 \$	300 \$
Bouleau blanc	575 \$	450 \$	350 \$	300 \$	225 \$	225 \$
Chêne rouge	850 \$	750 \$	650 \$	550 \$	475 \$	350 \$
Chêne blanc	450 \$	400 \$	375 \$	325 \$	300 \$	200 \$
Cerisier	600 \$	500 \$	400 \$	325 \$	300 \$	200 \$
Érable rouge	625 \$	525 \$	425 \$	350 \$	325 \$	225 \$
Érable rouge wormy	325 \$	325 \$	325 \$	325 \$	225 \$	175 \$
Tilleul	400 \$	350 \$	300 \$	250 \$	200 \$	150 \$
Peuplier	350 \$	300 \$	275 \$	225 \$	200 \$	125 \$
Frêne blanc	550 \$	475 \$	400 \$	300 \$	225 \$	200 \$
Frêne noir	325 \$	300 \$	275 \$	250 \$	225 \$	200 \$
Autres feuillus	325 \$	300 \$	275 \$	250 \$	225 \$	150 \$
GROUPES	DÉROULAGE (9 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche					
	D1 <i>16 po et +, 4 f.c.</i>	D2 <i>14 po, 4 f.c.</i>	D3 <i>12 po et 13 po, 4 f.c.</i>	D4 <i>11 po, 4 f.c.</i> <small>Bille de souche seulement</small>		
Érable 1/3 cœur	1250 \$	1150 \$	1000 \$	800 \$		
Bouleau jaune	1500 \$	1200 \$	900 \$	650 \$		
Bouleau blanc	800 \$	700 \$	600 \$	500 \$		
Chêne rouge	----	----	----	----		

Longueurs : paires et impaires acceptées. Sciage : surlongueur de 4 po. ▶ Liste de prix sujette à changement sans préavis ▶ Les billots chauffés seront classé pallet.

RÉPERTOIRE DES PRIX - PRINTEMPS 2021

FOREX / DIVISION MONT-LAURIER

PERSONNES RESSOURCES:

Mathieu Vaillancourt Joël Constantineau
819 440-2700 poste 279 819 440-2700 poste 244



701, rue Iberville
Mont-Laurier (Québec) J9L 3W7
Tél.: 819 440-2700 • Téléc.: 819 440-2010

*Possibilité de se déplacer pour conseil et validation

SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche Longueurs paires et impaires, de 8 à 12 pi + surlongueur de 6 po

GROUPES D'ESSENCES	Prime 14 po et +, 4 f.c. 16 po et +, 3 f.c.	Sélect 12-13 po, 4 f.c. 13-15 po, 3 f.c.	S1 11 po, 4 f.c. 12 po, 3 f.c. 13 po et +, 2 f.c.	S2 9 po, 4 f.c. 10-11 po, 3 f.c. 12 po, 2 f.c.	S3 8 po, 2 f.c. 9 po, 3 f.c. 10-11 po, 2 f.c.	S4 8 po, 0 f.c.
Érable à sucre 1/3 coeur	1025 \$	925 \$	625 \$	500 \$	350 \$	205 \$
Érable à sucre 1/2 coeur	925 \$	775 \$	600 \$	450 \$	325 \$	200 \$
Érable à sucre	610 \$	600 \$	450 \$	400 \$	315 \$	195 \$
Bouleau jaune	790 \$	620 \$	460 \$	360 \$	300 \$	195 \$
Bouleau blanc	635 \$	535 \$	390 \$	315 \$	265 \$	190 \$
Chêne	765 \$	725 \$	525 \$	500 \$	355 \$	325 \$
Frêne	410 \$	380 \$	305 \$	255 \$	230 \$	190 \$
Tilleul et autres	355 \$	355 \$	355 \$	205 \$	205 \$	190 \$

DÉROULAGE (9 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche

	Prime 14 po +, 4 f.c.	D1 12-13 po, 4 f.c. 14 po +, 3 f.c.	D2 11 po, 4 f.c. 12-13 po, 3 f.c.	D3 10 po, 4 f.c.
Bouleau blanc	1 500 \$	1 045 \$	765 \$	535 \$
Bouleau jaune	1 500 \$	1 045 \$	765 \$	535 \$
Érable à sucre	1 550 \$	1 045 \$	765 \$	535 \$
Peuplier		D1 14 po + 485 \$	D2 12-13 po 425 \$	D3 10-11 po 335 \$

Spécifications pour le peuplier: aucune limite pour des nœuds solides ayant entre 3/4" et 2" de diamètre ► Maximum de 2 nœuds sains et solides ayant entre 2" et 4" de diamètre ► Carrié: maximum 1", centrée ► Une fente droite à l'extrémité d'une longueur maximale de 1 pied ► Flèche maximale de 2"



LE GROUPE MATRA

723, Route 105
Bois-Franc (Qc) J9E 3A9

NOTES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec le représentant de l'usine avant d'entreprendre toute démarche:
M. Rémy Crites au 819 334-2838

Les prix sont sujets à changements sans préavis

LES ACHATS DE BOIS ONT LIEU TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche			
	Sélect	S1	S2	S3
Pin blanc Pour les billes de pied, la pourriture et la roulure est acceptée avec déduction	16 po et +, 4 f.c. Longueurs: 12 -14 -16 pi Aucun nœud accepté	14 po et +, 3 f.c. Longueurs: 12 -14 -16 pi Noeuds sains rouges (2 po max.) Noeuds noirs sur 1 face (2 po max.)	10 po et + Longueurs: 12 -14 -16 pi Noeuds sains rouges (3 po max.) Noeuds sains noirs (1 po max.)	8-9 po Longueurs: 8 à 16 pi Noeuds sains rouges (3 po max.) Noeuds sains noirs (2 po max.) 10 po et + Longueurs: 8 à 10 pi Noeuds sains rouges (3 po max.) Noeuds sains noirs (3 po max.)
	725 \$	525 \$	430 \$	325 \$
Pin rouge Seulement les billes de forêts naturelles seront acceptées	S1 10 po et + Longueurs: 12 -14 -16 pi (80%) - 8 à 10 pi (20%) Noeuds sains rouges (3 po max.) • Aucun noeud noir			
	325 \$			

SPÉCIFICATIONS DES BILLOTS

► Les billes doivent être droites et fraîchement coupées ► Une surlongueur de 6 pouces est obligatoire ► Les billes avec pourriture, roulure, taches ou trop courbées seront rejetées
► Les nœuds doivent être coupés au ras de la tige ► Aucune tige morte, chauffée, brûlée, endommagée par les insectes et bois de champs ► Aucun corps étranger dans les billes (clou, broche, métal) ► IMPORTANT: Aviser l'acheteur avant de produire

RÉPERTOIRE DES PRIX - PRINTEMPS 2021

COMMONWEALTH PLYWOOD LTÉE

PERSONNE RESSOURCE :

Gaétan Bergeron

Cell. : 819 429-3368



SCIERIE DE MONT-LAURIER

172, avenue du Moulin
Mont-Laurier (Québec)

J9L 3W1

Tél. : 819 623-2845

Téloc. : 819 623-5979

www.commonwealthplywood.com

GROUPES D'ESSENCES	SCIAGE – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche				
	Prime 14-15 po, 4 f.c. 16 po, 3 f.c.	Sélect 12 po, 4 f.c. 13 po +, 3 f.c.	S1 10-11 po, 4 f.c. 12 po +, 2 f.c.	S2 9 po, 4 f.c. 10-11 po, 2 f.c.	S3 8 po, 4 f.c. 9 po +, 1 f.c. • 10 po +, 0 f.c.
Bouleau jaune	700 \$	600 \$	400 \$	325 \$	275 \$
Bouleau blanc	600 \$	500 \$	375 \$	300 \$	250 \$
Chêne rouge	900 \$	800 \$	575 \$	450 \$	375 \$
Érable à sucre 1/3 de cœur et moins	1000 \$	900 \$	600 \$	450 \$	325 \$
Érable à sucre entre 1/3 et 1/2	850 \$	600 \$	450 \$	375 \$	300 \$
Érable à sucre 1/2 de cœur et plus	650 \$	500 \$	375 \$	325 \$	275 \$
Frêne	400 \$	375 \$	300 \$	250 \$	225 \$
Tilleul	425 \$	375 \$	325 \$	250 \$	125 \$
	DÉROULAGE (9 pi 4 po) – Prix USINE pour un mille pieds mesure de planche				
	Prime 14 po +, 4 f.c.	No 1 12-13 po, 4 f.c. 14 po +, 3 f.c.	No 2 11 po, 4 f.c. 12-13 po, 3 f.c.	No 3 10 po, 4 f.c. 11 po, 3 f.c. • 14 po, 2 f.c.	
Bouleau blanc	1425 \$	1025 \$	725 \$	525 \$	
Chêne rouge	1100 \$	900 \$	675 \$	550 \$	
Érable 1/3 cœur	1550 \$	1200 \$	1000 \$	800 \$	
Bouleau jaune	1500 \$	1025 \$	725 \$	525 \$	
Tilleul 9 pi 4 po ou 11 pi 4 po	Une seule classe Mont-Laurier 475 \$				
Tremble 8 pi 10 po	Une seule classe Mont-Laurier 400 \$				

1-888-299-1748
www.indgravel.com

St-Cléophas-de-Brandon
T. 450.889.2794
info@indgravel.com

TREUIL FORESTIER

PROCESSEUR A BOIS

ÉPANDEUR À RIPE DE BOIS

BROYEUR MULTIFONCTIONS

TÊTE DE BROYAGE HYDRAULIQUE

DÉBROUSSAILLEUSE HYDRAULIQUE

AMQUI, QC
Agrizone - La Coop Matapédiennne
418-629-2000

CHICOUTIMI, QC
Zone Kubota
418-698-1188

DOLBEAU-MISTASSINI, QC
Moteur Dolbeau & Équipements sur demande
418-276-1874

LAVAL, QC
Machineries Trackto
514-316-0340

NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, QC
Entreprise A. Laporte et Fils
450-756-1779

SHERBROOKE, QC
Équipements R.M. Nadeau
819-846-6828

RIMOUSKI, QC
Coop Purdel - Performance Rimouski
418-722-7414

ST-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA, QC
Garage N. Thiboutot Inc.
418-493-2060

STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, QC
Le Groupe Lafrenière Tracteurs
418-325-2446

STE-CLAIRE BELLECHASSE, QC
Garage S. M. Audet Inc.
418-883-3926

ST-JOSEPH-DU-LAC, QC
Équipements Lavallée Inc.
450-473-4144

ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

LE CERCLAGE DE POLYESTER UNE SOLUTION POUR VOS EXPÉDITIONS

Pour conditionner et transporter en toute sécurité les marchandises de taille et de forme variables, faits de matériaux divers, l'utilisateur a besoin d'un emballage d'expédition solide et fiable. La solution de cerclage doit être parfaitement adaptée à l'application spécifique. Il est donc important de cerner celle-ci. L'emballage d'expédition est la première chose que les clients perçoivent. Il est essentiel que la première impression soit bonne et que le produit soit livré dans un emballage robuste et sécuritaire. Il est d'autant plus important d'avoir le bon emballage pour éviter les coûts indirects reliés à la perte de chargement dû à un emballage inadéquat. Les influences extérieures, comme les secousses, les variations de température et le rayonnement solaire pendant le stockage et le transport peuvent avoir des répercussions sur l'emballage. La capacité idéale à absorber les chocs qu'offrent les feuillards de polyester permet de résorber les sollicitations dynamiques durant le transport. Il faudra aussi bien prendre en compte la forme générale et le contour du produit à emballer, son intégrité (cohésion de la charge, sa stabilité), le nombre et caractéristiques de ses arêtes (bords vifs et coupants, angles fragiles) et enfin son poids.



LE FEUILLARD DE POLYESTER OFFRE DES PERFORMANCES INÉGALÉES

Afin de répondre aux défis posés par le transport des marchandises, comme les secousses, les variations de température ou encore le rayonnement solaire, Chez Emballages AT, nous proposons une large gamme de produits comprenant différents types de feuillards en polyester (PET) d'une largeur de 9 à 32 mm. Nous offrons tous les formats : des rouleaux standards de 1 220 m (4 000 pieds) aux ultra jumbo allant jusqu'à 16 000 m (53 000 pieds).

Grâce à des tolérances de production étroites, une qualité constante élevée et une résistance à la rupture inégalée, les feuillards Teufelberger en polyester assurent un fonctionnement sans faille tant sur les cerceuses automatiques que manuelles.

Les feuillards PET remplacent parfaitement les feuillards en acier dans la majorité des applications, tout en offrant de nombreux avantages supplémentaires.

CAPACITÉ D'ABSORPTION DES CHOCS

Dans le cas d'impacts importants, le PET grâce à son élasticité, joue le rôle d'absorbeur de chocs. Le feuillard d'acier, trop rigide, cédera ou endommagera le produit cerclé. Le PET absorbera les sollicitations dynamiques causées par des chocs pendant le transport (par exemple sur un chariot élévateur à fourche ou dans un camion). Cette capacité à absorber les chocs résulte d'une combinaison idéale entre la force de rupture et l'élongation.

SÉCURITÉ

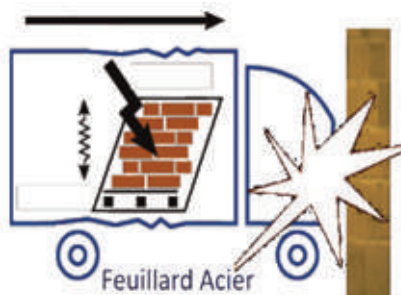
- ✓ Aucun endommagement de la marchandise
- ✓ Santé et sécurité du personnel
- ✓ Aucune décoloration due à la rouille sur la marchandise
- ✓ Joint métallique (clip)
- ✓ Aucun risque de blessure pendant le cerclage
- ✓ Maniement facile et sûr
- ✓ Conservation plus élevée de la force de maintien

AAR C'EST QUOI AU JUSTE ?

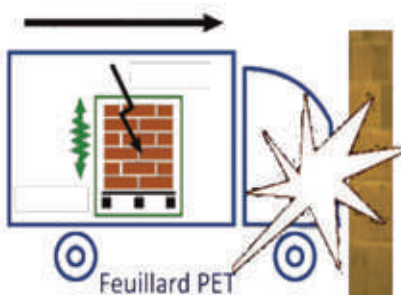
Les feuillards en PET ont été agréés et autorisés par l'AAR (Association of American Railroads) pour le transport en wagons découverts (Open Top Loading Rules). Dans l'espace de libre-échange Nord-Américain ACEUM, l'arrimage des charges sur les trains au moyen d'un feuillard n'est autorisé qu'avec ces feuillards spécialement imprimés et particulièrement résistants.

AAR U

Pour de plus amples détails n'hésitez pas à communiquer avec Francois chez Emballages AT. (Voir publicité en page 5)



Absorption des petits chocs seulement puis rupture



Absorption des gros chocs

LISTE DES TRANSPORTEURS

* LISTE EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2021



Les Transporteurs du bois privé du Nord inc.

AMHERST

Tony Campeau (S)819 429-4055
Les Bois ronds
Michel Proulx (AS).....819 687-9263

BRÉBEUF

Patrick Tassé (S)819 681-7273

FERME-NEUVE

Les Créations Madéro inc.
Mario Léonard (S)819 623-3353
Jean-Maurice Papineau (S+AS)819 587-3360
Benoît Papineau (S)819 440-8100
Transport Pascal Pilon et fils (S).....819 951-7256

GATINEAU

Bois de sciage J&N
Jimmy Charron (S).....819 665-2093
DEF transport
Mario Fréchette (AA).....819 661-1158

GRACEFIELD

André Cousineau (S)819 463-3262
Serge Rice (S)819 463-2362

GRAND-REMOUS

Pierre Thibeault.....819 440-7045

GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Sandy McRae (AA)613 677-3430

HAWKESBURY

Luc Simard (S).....613 551-0087

HUBERDEAU

Marco Prévost (AS)819 687-8514

KAZABAZUA

Jason Gabie (S)819 962-2509
Robert Gabie (S).....819 775-6798

KIAMIKA

Mario Houle (S)819 585-2928

LABELLE

Daniel Bédard (AA)819 686-2421

LAC-DES-ÉCORCES

Émile St-Pierre (S)819 440-9433
Transport MD
Marco Houle (S)819 660-4719

LAC-DU-CERF

Roch Gougeon (S)819 597-4259

LAC-SAINTE-MARIE

Denis Barbe (S)819 661-9613

L'ANGE-GARDIEN

Éric Thom (AA)819 281-5155
Transport HL Villeneuve (AA)819 281-5815

LA PÊCHE

Les entreprises forestières Mayer
Yvon Mayer (S)819 456-2505

L'ASCENSION

Michel Doré (S)819 275-7674
RRF Perrier inc.
Fernand Perrier (S).....819 275-2558

LOCHABER-OUEST

Éric Latour (AA)819 773-2631
Robert Molloy (AA)819 986-8821

LOW

Foresterie Fran-Bo
René Charron (S)819 422-3613

MANIWAKI

Pierre-Alexandre Gagnon (S).....819 215-3447
Hubert et fils, Simon Hubert (S) ..819 441-0165

MONT-LAURIER

Pascal Bertrand (S)819 440-7929
Martin Boisclair (S).....819 203-0710
Zak Boucher-Lauzon (S).....819 660-1831
Normand Brisebois819 623-6785
Les entreprises Brisebois et fils
Pascal Brisebois (S)819 623-4006
Steve Dicaire (S)819 623-6437
Transport SJS inc.

Lévis Diotte (S)819 623-1599
Gestion Diotte et fils

Simon Diotte (AS)819 623-2997
Luc Filion (S)819 440-4212

Transport SRF

Robert Fleurant (S)819 623-3470
Keven Groulx (S)819 499-1465

Simon Lande (S).....438 405-0693
Alain Lamoureux (S).....819 623-6259

Alain Léonard (S).....819 623-5929
Lucien Léonard (S)819 623-1902

André Mayer (S)819 623-3407
Mielke et fils (S).....819 623-5639

KM Transport

Keven Paquette (S)819 440-4546
Francis Piché (S)819 440-9520

Sylvain Roussel (S)819 499-0993
PJ St-Louis

Paolo St-Louis (S+AS).....819 623-3905
Loys Thomas (S)819 623-1255

Patrice Turpin (S)819 623-0634
Services sanitaires Cloutier

Sylvain Vaillancourt819 623-5014

MONT-SAINT-MICHEL

Yan Lévesque (S)819 587-4076

MONT-TREMBLANT

Claude Boivin (S).....819 808-1272

Jody Miller (AA)819 429-4059
Daniel Perreault (S)819 425-5995

Georges Provost (AS).....819 425-8274

MULGRAVE-ET-DERRY

Marianne Labre
Services forestiers LIMAGEE819 986-9173

NAMUR

H. Leggett et fils 2000 inc
Robin Leggett (S+AS)819 426-3553

NOMINGUE

Jean-Guy Bruneau (S)819 278-4455
Jean-Philippe Thibault819 278-5345

Gabriel Varennes (S).....819 278-7051

NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

Louis-Marcel Caron (S).....819 767-2557

NOTRE-DAME-DU-LAUS

Entreprise Gougeon et frère
Jean-Claude Gougeon (S+AS)819 767-2630

Transport NDL, Rémi St-Louis (S).....819 767-2019

RIPON

Excavation Ronald Lavergne (AS).....819 983-6741

RIVIÈRE-ROUGE

Entreprise Martin Gareau (S)819 275-3987
Marcel Gareau (S)819 275-7970

Nicolas Gargantini (S)819 278-7108
Narcisse Gargantini et fils excavation

Pierre Gargantini (S).....819 275-2345
Patrick Heafey (S)819 430-2308

Neault Transport

Jean-Claude Neault (S)819 278-5802
Sylvain Perrier (S+AS)819 278-5888

SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

Ghislain Diotte (S)819 597-2451
Les entreprises forestières Lac-des-Îles

Jude Diotte (S)819 597-2671
Miguel Diotte819 597-2603

Yanick Diotte (S)819 597-4156
Daniel Filion (AS)819 597-4269

Yan Léonard (S).....819 597-2052

SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Pascal Lalonde (S)819 981-0552
Guy Leduc (S).....819 983-8030

Michel Leduc (S)819 773-7716
Service de coupe GR

Stéphane Rheault (S)819 953-3795
Daniel Robitaille (S)819 598-5406

Transport FRD Legault

Benoît Trudeau (S)819 983-1260

SAINT-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE

Martin Durand (S)450 271-5257

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

Paul Binette (S)514 838-4071

SAINTE-ANNE-DU-LAC

Steve Lévesque (S).....819 586-3420

SAINT-JÉRÔME

Contracteur forestier
Alain Lahaie (S+AA).....450 304-3300

SHAWVILLE

Mickey McGuire (S)819 647-5762

VAL-DES-MONTS

Pierre-Luc Bisson (S)613 606-3065
Les équipements

Alain Miron (S+AA).....819 457-4955
Bruno Miron (S)819 775-1703

WICKHAM

Michel Noël (S).....819 398-7535

WINDSOR

Frank Logan et fils (S+AS)819 845-4901

LÉGENDE

Abréviations entre parenthèses spécifiant le type d'ensemble
camion-remorque

S camion avec remorque standard

AS camion auto-chargeur avec remorque standard

AA camion auto-chargeur avec remorque articulée
« pop-trailer »

En vertu du Règlement no 8084, adopté par la Régie des marchés agricoles et alimentaires
du Québec le 13 juillet 2004, votre transporteur a l'obligation de payer une contribution
annuelle de base de 230 \$ à notre association. Nous vous conseillons de choisir un trans-
porteur déjà membre avant le choix de tout autre transporteur.

LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES AGRO-FORESTIÈRES DE LABELLE (SERAF)



Benoît Durocher, ing.f.
318, chemin du Golf
Lac-des-Écorces (Québec) J0W 1H0
Tél. : 819 623-3348
courriel : info@seraf.ca
Site web : www.seraf.ca

La SERAF est un regroupement de propriétaires de forêt privée reconnu par le Gouvernement du Québec, impliquée dans l'aménagement des forêts privées des Laurentides depuis plus de 30 ans.

LE REGROUPEMENT OFFRE DES SERVICES COMPLETS ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHAQUE PROPRIÉTAIRE DE FORÊT PRIVÉE :

- Planification de projets divers
- Confection de plans d'aménagement forestier et multi-ressources
- Support technique et exécution des travaux de reboisement, pré-commerciaux, de récolte, de voirie, etc.
- Confection de prescriptions et rapports
- Recherche d'aide financière au niveau des divers programmes disponibles
- Aménagement et évaluation du potentiel de votre érablière pour projet acéricole

*Vous recherchez
un service personnalisé*

- Assurer votre sécurité financière et celle d'êtres chers
- Assurer la santé financière de votre entreprise



Contactez-moi

Kevin Landry

Agence Mont-Laurier
Conseiller en sécurité financière
Bur. : 819 623-1947, poste 234
Cell. : 819 660-1238
Courriel : kevin.landry@agc.ia.ca
ia.ca



Industrielle Alliance
Assurance et Services Financiers inc.*
719, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1T3
Télé. 819 623-2115
* Cabinet de services financiers

Carrefour INDUSTRIEL

Visitez notre site internet
www.carrefourindustrielldg.com

Boyaux hydrauliques de marque Gates
Huiles et lubrifiants
Outillage

1280, boul. A.-Paquette, Mont-Laurier (Qc) J9L 1M7
819-623-6636

Hélène Marcoux-Filion **Ingénieure Forestière**

240, mtée Plouffe Nord, C.P. 15, Lac-des-Écorces (Qc) J0W 1H0
Tél. : 819 660-3184 • Courriel : h.marcoux-filion@outlook.com

Conseillère en aménagement multiressource de forêt privée (projets forestiers, acéricoles et fauniques)

Agent de livraison accrédité pour tous les programmes d'aide financière liés à la forêt privée

- **Services**
 - services conseil personnalisés
 - plan d'aménagement forestier et prescriptions sylvicoles
 - demandes d'aide financière
 - planification et suivi de travaux
 - attestation de potentiel d'érablière pour demande de contingent acéricole
- **Œuvrant dans le domaine depuis 1985.**
- **Territoire desservi :** Hautes-Laurentides